

LOUANNEC

Bulletin municipal

N° 63 décembre 2020

www.louannec.com



Bonnes fêtes de fin d'année

Bulletin municipal N°63

Décembre 2020

Sommaire

Le mot de la rédaction

Le mot du maire

Vie municipale

Supports vélos - Liaison douce p 4
Petite enfance - Du côté de la jeunesse.....p 5
Campingp 6
Complexe sportif.....p 7
CCAS - Financesp 8
Eco-pâturage - Cimetière de Tossen.....p 9
CR des conseils municipaux..... p 10 à 18

La vie scolaire

CAEL - FCPEp 19

La vie associative

ARAL - Gavotte lounnécaïne p 22
Ateliers et chemins - Les louannigous
Bourse aux vêtements p 23
Espoirs Talibés - Viens jouer p 24
UNC p 25
Diwan - AEP p 26

La vie sportive

AGEL - Baby ball - Volley p 27
Les Sternes - Tennis Club p 28
Cyclos - Baby gym..... p 29
Louannec Esprit Taiji - TTLPL p 30
USPL - Yoga p 31

Pêle mêle - état civil p 32 - 34

Histoire locale p 35

**Bienvenue aux nouveaux
commerçants et artisans** p 36

Artisans commerçants p 37

Infos pratiques p 38



La nouvelle équipe rédactionnelle est heureuse de vous présenter le bulletin municipal N° 63, dont la parution avait été annulée en juillet en raison de la crise sanitaire.

Cette nouvelle équipe composée de Gervais Egault, Maire, responsable de la rédaction et directeur de la publication, Guy Parzy, adjoint au Maire en charge de la communication, et des élus Éric Renaud, Dominique Gannat, Marie-Paule Richard, Dominique Colas, Régis Esnault et Maurice Pennec, a réfléchi à améliorer ce support d'information papier.

Ce bulletin, créateur de lien social, est très apprécié des Louannécains, en particulier de nos aînés qui ne maîtrisent pas forcément les nouvelles technologies. Mais avec deux parutions par an, il n'offrait pas une réactivité suffisante quant à l'actualité communale et à l'opposé, certaines rubriques n'évoluaient que peu entre deux parutions.

Nous avons donc fait le choix de ne plus réaliser qu'un seul bulletin municipal par an, distribué en fin d'année, et de le compléter par un fascicule trimestriel de 4 pages, le « Louannec infos » dont vous avez reçu le premier exemplaire en octobre dans votre boîte aux lettres. Le mode de distribution des prochains numéros de ce fascicule est en cours de réflexion.

Nous espérons que ce nouveau format de communication papier vous donnera satisfaction.

Dans ces périodes de crise sanitaire, nous vous invitons à prendre soin de vous et nous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

L'Équipe rédactionnelle

Inscrivez-vous au bulletin d'information électronique (newsletter) sur le site web de la mairie : www.louannec.com

Ce bulletin est respectueux de l'environnement. Il est imprimé avec des encres naturelles et sur du papier issu de forêts gérées durablement.



Chères Louannécaines, Chers Louannécains,

Cette année 2020, si particulière, restera comme l'année de la pandémie. Elle a complètement bouleversé nos habitudes, bousculé nos certitudes et malmené nos libertés. Elle a perturbé le rendez-vous démocratique du printemps. Malgré tout l'élection municipale a rendu son verdict et a permis à la liste que j'ai menée de prolonger dans la continuité des mandats précédents. Je vous remercie pour la confiance accordée. Les périodes de confinement ont quelque peu occulté l'installation de l'équipe qui s'est pourtant mise au travail rapidement. Elle décline désormais les actions mises en avant dans notre projet pour la commune de Louannec.

Pour ceux qui suivent l'actualité, le lotissement communal « Les Hauts du Stivel » fait les grands titres depuis neuf mois maintenant dans la presse locale. Espérons dès lors, que la décision du tribunal en faveur de la continuité du lotissement apaise les tensions et permette de le terminer dans la sérénité pour les futurs acheteurs mais également pour le bien de tous.

Le conseil municipal a souhaité lancer le permis d'aménager du complexe sportif au Poulajous. Ce projet a été engagé depuis presque deux ans sous le mandat précédent, sur la base d'un programme élaboré en concertation avec les futurs utilisateurs. Il est totalement en phase avec les besoins actuels et les attentes futures. Il permettra de libérer en centre bourg un espace nécessaire pour des aménagements qui renforceront les liens intergénérationnels. En parallèle, nous allons lancer très prochainement l'étude et l'analyse des besoins pour la mise en place sur Louannec d'une médiathèque municipale, dans laquelle des espaces mutualisés pourraient également trouver leur place.

L'année 2020 ne laissera pas un grand souvenir concernant les instants de convivialité ou de partage que nous aimons organiser. De nombreux événements publics ont été annulés, comme le très attendu repas des anciens, ou réduits au strict minimum, comme les cérémonies commémoratives. D'autres suivront sans doute dans les prochains mois. Néanmoins, il nous faut continuer à entretenir et développer ce lien social si important pour nos concitoyens. Après la mise en place de différents services d'aide à la population au moment du premier confinement, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a tout mis en œuvre en cette fin d'année pour pouvoir livrer les traditionnels colis de Noël à nos aînés. C'est souvent un moment d'échange privilégié entre les citoyens, les élus municipaux et les membres du CCAS, encore plus important en ce temps de pandémie.

La fin de l'année est un moment important pour nos familles, les restrictions que nous vivons ne nous permettrons sans doute pas de nous regrouper en nombre. Néanmoins il est important de se retrouver pour ces moments festifs et joyeux. Je vous souhaite, à toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année. J'accompagne tout particulièrement de mes pensées, et de mes vœux, celles et ceux d'entre nous que la solitude et la maladie n'épargnent pas.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2021...

Le Maire
Gervais EGAULT

"War Araok Bepred"

Des supports vélos dans la commune

Comme annoncé dans le Louannec Info d'octobre, la commune a profité du programme exceptionnel de subvention « coup de pouce vélo stationnement » proposé par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) pour installer des supports vélos en différents points de la commune. Vous pouvez visualiser ces emplacements sur la carte : la Poste (1), la mairie (2), à côté de l'abri bus parvis de l'église (2), commerces Est (2), commerces Ouest (2), salle de sport Nord (4), salle de sport Sud (4), bibliothèque (2), salle des fêtes (3). N'apparaissent pas sur la carte, le camping (4 supports à destination principalement des employés saisonniers) et le cimetière du Tossen (1). Le coût d'acquisition est de 3882 € TTC subventionné à 60%. La pose a été effectuée par les employés communaux et est également subventionnée à 60%. La FUB propose également jusqu'à fin 2021 un programme de subventions pour l'installation d'abri vélos. L'école primaire pourrait ainsi en bénéficier.



Liaison douce du bourg à Mabiliès

Le projet de liaison douce entre le bourg et Mabiliès a été lancé en octobre, avec le choix d'un maître d'œuvre, le cabinet Quarta. Au moment où j'écris cet article, le choix envisagé est une voie verte pour piétons et vélos, bi-directionnelle côté nord de la route départementale 6. La largeur sera de 3m, largeur minimum requise pour une voie verte. Le choix d'une liaison mono-directionnelle de chaque côté de la route départementale n'est pas retenue compte-tenu du danger que représenterait la traversée de la RD6 au rond-point de Mabiliès. La carte ci-

jointe montre le tracé envisagé. Ce tracé passe dans la zone artisanale, en réutilisant une partie déjà aménagée. Il sera possible comme le montre le tracé en pointillé d'aller vers le rond-point de Mabiliès pour reprendre la route vers Kermaria ou Lannion. Concernant la traversée de la RD34 à Mabiliès, nous verrons avec le département les aménagements que nous serions autorisés à installer pour améliorer la sécurité sur cette route passante.



Petite enfance, enfance jeunesse

L'année 2020 touche à sa fin et nous voilà de nouveaux confinés.

Cette année inédite aura été tout de même ponctuée de beaux événements comme les 13 naissances. Bienvenus à ces néophytes louannécains et félicitations à leurs parents.

C'est aussi l'occasion de vous annoncer que les permanences du relais parents assistantes maternelles reprendront dès le mois de janvier en fonction des normes COVID. Vous pourrez donc rencontrer l'animatrice les jours prévus à l'Algeco près de l'école primaire.

Les tout petits accompagnés de leurs assistantes maternelles se sont rendus à l'Ehpad pour l'inauguration du poulailler réalisé par les services techniques. Monsieur Prat a gentiment offert 3 de ses poules pour mettre un peu de vie dans cette belle bâtisse.

Sur le long terme, le souhait est que les enfants de l'école puissent nourrir ces demoiselles avec les restes de la cantine, mais surtout c'est l'occasion de recréer un lien intergénérationnel au sein de la commune.

Suite à l'évolution de l'épidémie les enfants de l'école élémentaire ont revêtu leurs masques. Ceux-ci ont aussi vu leurs emplois du temps modifiés à regret avec le retrait momentané des TAP car la municipalité n'ayant plus les moyens humains pour répondre aux exigences du protocole sanitaire.

Les enfants ont donc retrouvé un rythme scolaire sur 4 jours avec un petite pause bien méritée le mercredi.

Après avoir profité des vacances de la Toussaint, l'espace jeunes a lui aussi dû fermer ses portes pour une durée indéterminée.

Emilie Zéganne

Adjointe aux affaires scolaires et petite enfance

Du côté de la jeunesse...

En cet automne, l'espace jeunes a trouvé son rythme de croisière. La « ruche » s'anime tous les mercredis après-midi et les vendredis en début de soirée. Les collégiens s'y retrouvent bien volontiers pour partager de bons moments.

Durant les vacances de Toussaint, les activités proposées par le CIDS ont fait le plein. Aline et Noémie ont concocté un programme alléchant. Cuisine, surf, tennis... pour les plus jeunes.

Les ados n'ont eu que l'embarras du choix pour occuper leurs vacances, des sorties Géo-caching, bowling, laser-game, paint-ball, ou loisirs créatifs pour décorer le local ont été organisées.

Les jeunes ont pu aussi se retrouver en soirée pour jouer au loup-garou, partager un apéro-Wii ou une séance de cinéma-frisson.

Seule la dernière soirée halloween a été annulée, le confinement étant entré en vigueur quelques heures plus tôt. Nous avons donc profité de la dernière soirée d'ouverture pour inaugurer officiellement le local et nous avons pu constater que le baby-foot et l'enceinte nouvellement installés donnaient pleinement satisfaction et participaient grandement à l'animation du lieu.

Nous voilà confinés de nouveau et devons mettre cette vie sociale entre parenthèses quelques semaines, en espérant nous retrouver sans trop tarder pour poursuivre cette aventure naissante. Nous souhaitons aussi remettre sur pied la Commission Communale des Jeunes. Si vous souhaitez proposer ou réaliser des projets avec des jeunes de votre âge, n'hésitez pas à vous rapprocher de Noémie, quand une période plus propice sera revenue.

Emmanuel Cogneau
Conseiller délégué à la jeunesse



Camping Ernest Renan Louannec

Après une activité complètement à l'arrêt au printemps, le camping a eu du mal à redémarrer. Rouvert depuis le 2 juin dernier, avec la mise en place de protocoles sanitaires stricts, il a été difficile de faire revenir la clientèle qui faisait preuve de retenue. Ce mode d'hébergement convivial, et qui favorise les rencontres, a heureusement su tirer son épingle du jeu, grâce aux attraits et atouts de notre côte bretonne.

Pour limiter les risques inhérents au Covid 19, nous avons dû adapter des règles strictes en limitant le nombre de personnes dans la piscine, en procédant à la désinfection des espaces publics (sanitaires, salle de jeux, salle de télévision, ...), en imposant le port du masque dans les zones de rassemblement (accueil, terrain de boules, terrain de jeux, abords piscine et snack, ...).

Malgré un mois de juillet un peu creux, nous avons vécu des mois d'août et septembre quasiment normaux, avec des taux de remplissage exceptionnels. Alors que la location d'emplacements pour caravanes et tentes est en baisse, en raison des sanitaires communs, nous avons vu déferler principalement des camping-caristes, mais aussi des cyclotouristes avec notre offre « Forfait Rando-Cyclo » qui a rencontré un très vif succès.

La piscine chauffée, les activités enfants spécifiques à la situation sanitaire et adultes avec respect des gestes barrières, mais aussi la nouveauté : la location de paddles et kayaks, bien que commencée tard dans la saison (mi juillet), ont contribué à la réussite de celle-ci.

Mais la saison à peine terminée, les travaux de rénovation démarrent : - réfection de la dernière partie du sanitaire principal - reprise de peinture dans le petit sanitaire - aménagement d'un point de locations - isolation de la réserve du snack - amélioration du réseau wifi - ...

Au niveau investissement, le camping continue sa campagne de modernisation du parc des mobil-homes communaux. Cette année, nous avons décidé de changer les trois derniers et plus anciens mobil-homes âgés d'une quinzaine d'années, par un mobil-home trois chambres et deux mobil-homes deux chambres de type O'HARA. Cet achat représente un montant de 50 000 € HT, totalement pris en charge par le budget camping.

Par contre, désillusion cette année avec l'annulation, en raison des règles sanitaires, de la fête du Lenn et de son feu d'artifice. Il a été difficile d'organiser des animations de groupe et seuls deux interventions de nos sonneurs et un barbecue avec animation musicale ont pu être organisés.

Je voudrais aussi profiter de ce bulletin, pour remercier et féliciter tous les acteurs du camping :

- le personnel de l'accueil et les saisonniers très investis, qui ont accompli un travail énorme bien que compliqué. Ajouté à cela, le contractuel, référent COVID, qui a secondé la responsable du camping et assuré la sécurité,
- le personnel et les saisonniers en charge des sanitaires. Là aussi, vu les protocoles mis en place, la tâche n'était pas facile et l'honneur leur revient d'avoir obtenu de très bons retours,
- les personnels des services techniques de la commune, qui ont assuré les services courants (entretien de la piscine, tontes, taille de haies, réparations,...) pour un bon fonctionnement général,
- les animateurs saisonniers ont également accompli des prouesses, pour que nos vacanciers profitent pleinement et en sécurité de leur séjour chez nous,
- le personnel du snack pour leur disponibilité et leurs services.

Après cette saison risquée, chargée d'à priori, nous ne pouvons que nous réjouir de nos bons résultats financiers. Souhaitons que l'année 2021 nous permette d'organiser une saison sereine et plus cool.

Guy PARZY, adjoint en charge du camping



LE COMPLEXE SPORTIF



Situé à l'est du bourg, ce nouveau complexe sera l'un des gros projets de ce mandat. Il permettra de libérer l'espace occupé actuellement par le terrain foot, dont les infrastructures ont vécu, pour permettre un réaménagement du centre bourg.

Il sera accessible aux véhicules par la route de Kerhuado. Les piétons et vélos, pourront y accéder par la route de Kerdéno, en empruntant un aménagement en platelage bois préservant la zone humide jouxtant le terrain de ce nouveau complexe.

Ce projet, porté par le cabinet d'architecture B.Houssais (maitrise d'œuvre), répond au cahier des charges de la FFF pour évoluer au niveau régional 1(R1). Pour rappel, l'équipe fanion de l'USPL évolue actuellement en régional 2.

Ce complexe sportif est avant tout conçu pour répondre à la pratique de sport de plein air pour le plus grand nombre. Un espace dédié à la pratique du football, composé de 2 terrains pour permettre d'accueillir, en complément des infrastructures saturées de Perros-Guirec, les 300 licenciés. Cette

infrastructure permettra de répondre à la dynamique de la formation des jeunes, de l'école de foot et l'engouement croissant des filles pour ce sport. Elles sont actuellement une trentaine dans les catégories jeunes. La plaine de jeu, complètera l'espace pour des évènements annexes.

Ce complexe accueillera le projet de "streetpark" initié par la commission communale des jeunes du mandat précédent ainsi que deux nouveaux terrains de tennis. Des stationnements voitures, vélos y seront intégrés. La collecte des eaux de pluie permettra de réduire la consommation de l'eau potable lorsque son usage n'est pas justifié (arrosage,...).

Le bâtiment accueillera les infrastructures nécessaires à la pratique du sport (vestiaires, sanitaires, locaux techniques), ainsi qu'une tribune de 216 places et un club house multiusage, le tout dans une structure harmonieuse et visuellement esthétique. Bois, béton, zinc et polycarbonate pour la toiture de la tribune seront les principaux matériaux du projet.

Le club house ou salle de convivialité est un outil qui fait actuellement défaut sur les infrastructures existantes pour accueillir enfants et parents. Mais il ne sera pas dédié exclusivement au football. De par sa conception, son accès indépendant et sa surface d'environ 95m², il sera accessible pour divers évènements.

La tribune dispose de places assises et des accès pour personnes à mobilité réduite. Les bancs de touche seront intégrés à la structure. Et 216 places ne seront pas de trop pour les affluences de grands matches, les plateaux et les tournois des équipes jeunes qui attirent beaucoup de monde. De plus, ce sera un outil très intéressant pour y organiser des manifestations de plein air.

Le lancement des travaux devrait débuter en 2021 et complètera nos infrastructures pour maintenir l'attractivité de votre commune.



Mickael ALLAIN, conseiller délégué au sport et à l'animation
Sylvie CRAVEC, adjointe aux travaux

Le CCAS et VOUS ...

Le CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) est à votre écoute et reste à votre disposition tout au long de l'année.

Nous souhaitons améliorer le lien social, avez-vous des suggestions à formuler ?

En vous remerciant de votre participation, n'hésitez pas à nous contacter au

02 96 23 20 63

ou

ccas@louannec.com

Contact : Karine Legendre
Adjointe aux Affaires Sociales

Finances

L'année 2020 se termine bientôt. Elle a été une année spéciale dans bien des domaines.

Le 1^{er} confinement, à cause de la pandémie, ne nous a pas permis de vous présenter l'état des finances de la commune pour 2020.

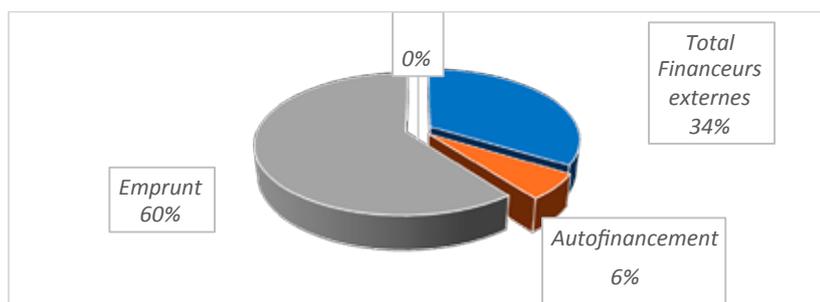
Le Budget Commune voté pour 2020 permettait de dégager un **excédent de fonctionnement prévisible de 399 408 €**. Nous avons obtenu des Recettes supplémentaires pour 130 711 €, dont des dotations de l'Etat 79 448 €.

Après les décisions modificatives votées en septembre dernier, nous avons tous décidé d'affecter ces Recettes supplémentaires. Une partie de ces Recettes ont été affectées à des investissements à réaliser (57 000 €), et le reste à du fonctionnement, dont les dépenses pour le 1^{er} confinement (masques distribués, gel et autres produits,...).

Le nouvel excédent de fonctionnement prévisible est passé à 456 408 €.

Concernant la COVID-19, la commune a engagé des dépenses pour 25 187,13 € (avant l'aide de l'Etat) jusqu'en septembre dernier. La conjoncture sanitaire évolue et aura des incidences sur les finances aussi.

Concernant le Projet du Complexe Sportif : Il a été validé en Conseil Municipal le 04/11/2020. Le total HT est évalué à 1 988 500 €. **Le Plan de Financement** se décompose de la façon suivante :



Les Financeurs Extérieurs sont : le Conseil Départementale, l'Etat, la FFT et LTC.

A ce projet, sera associé un emplacement pour le Street Park. Projet qui a été attribué le 06/03/2018, mais qui, jusqu'à présent, n'avait pas trouvé sa place définitive.

Je profite de cet article **pour rappeler aux associations de Louannec qu'elles pourront déposer leur dossier de demande de subvention dès la fin de cette année**. De la même façon, pour la participation de la commune aux voyages scolaires (collège et lycée), les demandes sont à présenter par les établissements scolaires. L'aide est affectée ensuite aux parents de Louannec.

En cette fin d'année 2020, je tiens à vous souhaiter de très Bonnes Fêtes.

Marc BACUS, adjoint aux finances

Eco-pâturage à Louannec !

Deux boucs et un mouton viennent désormais compléter le « matériel » de l'équipe "Espaces verts" : mais mieux qu'une débroussailleuse ou qu'une tondeuse, ces animaux sont de véritables alliés pour l'entretien durable de notre commune. Pensez donc, ni besoin d'essence, de batterie électrique ou de bobine de fil plastique. Seule la mastication méthodique fait son œuvre, en silence, toute l'année quelque soit la météo... Cela fait plusieurs semaines que nos deux boucs et notre mouton entretiennent de manière efficace les bassins de rétentions clôturés de certains lotissements : Jardellec, Penker, et bientôt Roch Gwen... Jean Pierre Jaguin, le responsable de l'équipe "Espaces Verts", a à cœur de s'occuper du troupeau, car il faut tout de même veiller au grain ! Surveillance de l'état de santé des bêtes, les déplacer régulièrement en fonction de l'état de la pâture, vérifier les clôtures, suivre la réglementation sanitaire pour les ovins et les caprins... Cela ne s'improvise pas !

Vous pourrez admirer les boucs et le mouton au cours de vos promenades, ils pourront servir de support pédagogique pour les écoles et participent pleinement à la vie de nos espaces publics. N'hésitez pas à nous faire part de vos observations, et contacter le secrétariat des Services Techniques (02 96 23 20 63) si vous souhaitez des informations sur l'éco-pâturage.



Réaménagement du cimetière du TOSSEN

Votre commune a abandonné l'utilisation des produits phytosanitaires depuis plusieurs années. Outre l'obligation réglementaire, une raison primordiale de cet arrêt des produits chimiques est la santé de tous : la vôtre mais aussi celle des agents communaux qui autrefois les utilisaient ! Par ailleurs la reconquête de la qualité de l'eau est un autre volet très important de cet engagement.



prend la place des herbes « indésirables » mais pas « mauvaises », et permet de reverdir nos cœurs de bourg. Qualité esthétique, limitation de l'imperméabilisation, entretien facilité...

C'est ainsi que le cimetière du Tossen a été repensé pour permettre de mêler embellissement et entretien adapté aux nouvelles pratiques. Vous avez pu le constater lors de la Toussaint, une plante couvre sol nommée « turquette » s'est implantée entre les tombes, et des bandes gazonnées accompagnent les allées pour apporter plus de sérénité et d'apaisement dans ce lieu si particulier.

Ces plantations nécessitent de l'attention lors de la phase d'implantation qui a eu lieu courant 2020. Il faudra 2 à 3 ans pour que la nature fasse son œuvre, et que l'aménagement révèle tout son potentiel. Par ailleurs, nous vous remercions par avance du respect que vous porterez au travail des techniciens qui ont mis en œuvre cet aménagement végétal, ainsi qu'à ceux qui les entretiennent toute l'année : il est donc rappelé de ne pas utiliser d'eau de javel et autres produits toxiques lors du nettoyage des tombes, et de ne pas biner ou endommager les plantes entre les tombes...



Nicolas TRANCHANT, Directeur des services techniques

Compte-rendus des Conseils Municipaux

Les comptes-rendus sont également disponibles en intégralité sur le site web de la commune.

Conseil du 6 novembre 2019

↳ Budget Commune

En 2017 les frais d'études du Plan Local d'Urbanisme ont été imputés au compte 2031 – Frais d'études (qui ne permet pas de récupérer le FCTVA) au lieu du compte 202 – Réalisation des documents d'urbanisme. Il convient donc de régulariser les mandats 2017 n° 146 – 486 – 495, pour un montant total de 17 763.00 €.

Les travaux d'aménagement de la zone humide de Poulajou ont commencé, il convient donc de passer une écriture d'ordre afin d'intégrer les frais d'études (mandats 2017/1048 & 1049) – compte 2031 – au compte travaux – 2315 – pour un montant de 8 610.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

↳ SDE - Lotissement « Les hauts du Stivel »

Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude établie par le SDE pour l'alimentation en basse tension, en éclairage public et en téléphone du lotissement communal « Les hauts du Stivel ». Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux d'infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 80 % du montant HT des travaux.

Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalant au montant T.T.C. de la facture payée à l'entreprise.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

↳ Lotissement « les Hauts du Stivel » - Lancement de la consultation

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du lotissement « Le Stivel » établi par le cabinet Quarta.

15 lots seront mis à la vente et un lot sera réservé à BSB pour la construction de 3 logements sociaux. Les lots ont une superficie de 331 m² à 585 m².

Le coût des travaux de viabilisation est estimé à 276 444,75 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

↳ Lotissement « les Hauts du Stivel » - Fixation du prix de vente

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du lotissement « Le Stivel » établi par le cabinet Quarta et le budget prévisionnel de l'opération.

7 482 m² sont disponibles et répartis comme suit :

- 15 lots de 331 m² à 585 m² seront mis à la vente.

- 1 lot sera réservé pour la construction de 3 logements sociaux.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire de l'opération, le Maire propose de fixer le prix de vente à 78 € HT, la TVA sur marge sera appliquée. Pour le lot réservé aux logements sociaux la commune percevra 8 000 € par logement, soit 24 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité..

↳ Bail de la Maison St-Yves avec l'association DIWAN LOUANEG

Le Maire informe le Conseil Municipal, que conformément à la délibération du 26 juin 2019, il a signé l'acte de vente de la Maison St-Yves le 30 octobre, pour un prix de 222 594,06 € TTC + les frais d'acte estimés à 4 061,27 €.

Une convention d'occupation précaire était signée entre l'EPF et l'association DIWAN LOUANEG. Il convient à présent d'établir un bail entre la commune et l'association DIWAN LOUANEG à compter du 31 octobre 2019.

Le Maire propose de conserver le même loyer, 1 980 € par trimestre payable à terme échu mais de l'indexer sur l'index de référence des Loyers fixé par l'INSEE. Le bail sera rédigé par Maître PARTIOT Rémi, notaire à Louanec, pour un coût de 316,80 € par partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

↳ Tarifs 2020 du Camping Municipal

Pierre VAISSIE, adjoint au Camping, présente les tarifs 2020 du Camping Municipal proposés par la Commission « Camping ».

Les tarifs concernant les Camping-Cars seront étudiés et validés ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Conseil du 11 décembre 2019

↳ Complexe Sportif – Choix du Maître d'œuvre

Dans le cadre de la création du complexe sportif, le Maire rappelle la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

18 plis ont été reçus et analysés selon les critères suivants :

- 30 % prix

- 70 % valeur technique

La commission d'ouverture des plis propose de retenir l'offre la mieux-disante. Il s'agit du cabinet Houssais Architecture de La Roche-Derrien pour un montant HT de 96 500 €, soit 115 800 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité,

↳ Programme de voirie - Avenants

Jean-Pierre MORVAN présente au Conseil Municipal les ave-

nants au programme de voirie 2019 :

- lot n°1 (terrassément) attribué à l'entreprise SETAP, ce qui porte le montant total du marché à 148 495,60 € HT, soit 178 194,72 € TTC.

- lot n°2 (enrobés bitumeux) attribué à l'entreprise COLAS, ce qui porte le montant total du marché à 125 246,50 € HT, soit 150 295,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

↳ Aménagement des entrées d'agglomération RD 6 - Avenants

Jean-Pierre MORVAN présente au Conseil Municipal les travaux supplémentaires à réaliser dans le cadre de l'aménagement de l'entrée d'agglomération « Route de Tréguier » sur

la RD 6. Ces travaux correspondent à des aménagements demandés par le Département. Ces travaux représentent une plus-value de 3,12 %, soit 4 489,29 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Tarifs 2020**

Marc BACUS, Adjoint aux finances, présente l'ensemble des tarifs 2020 appliqués dans la commune et proposés par la commission des finances réunie le 27 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Budget commune / Décision modificative n° 4**

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les besoins de crédits supplémentaires et de virements de crédits :

- Régularisation d'écriture : Révision du PLU imputée au 2031 au lieu du 202 = 39 761 €

- Intégration des frais d'études = 28 557,00 €

- Transfert du chapitre 23 au chapitre 21 = 95 000 €

- Manque de crédits au chapitre 011 / Recettes supplémentaires = 35 000 €

- Transfert du compte 657362 au 657361 = 15 000 €

- Manque de crédits au chapitre 012 / Remboursement rémunération personnel = 50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Budget Camping / Décision modificative n° 3**

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les besoins de crédits supplémentaires au chapitre 012 – charges de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Admissions en non valeur / budget camping**

A la demande de la trésorière de Lannion, le Maire présente une admission en non valeur sur le budget camping d'une valeur de 124,25 € (titres n° 2002/70 et 2015/105).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Admissions en non valeur / budget caisse des écoles**

A la demande de la trésorière de Lannion, le Maire présente une admission en non valeur sur le budget caisse des écoles d'une valeur de 814,03 € : - compte 6541 : 214,20 € - compte 6542 : 599,83 € (effacement de dette)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Budget Caisse des écoles / Décision modificative n° 1**

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les besoins de crédits supplémentaires au chapitre 012 – charges de personnel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Appui pour la délégation de la compétence eau potable au Syndicat d'Eau du Trégor**

Dans le cadre de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le Syndicat d'Eau du Trégor a demandé à Lannion Trégor Communauté de lui donner la délégation de l'intégralité de la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Afin de préserver un service de proximité, le Syndicat demande également aux communes d'appuyer cette position auprès de LTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Clôture du budget lotissement Penker

Le Maire rappelle que l'excédent du budget du lotissement Penker a été reversé au budget communal en 2017. Il convient à présent de clôturer le budget du lotissement Penker.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

- Complexe sportif / demande de DETR

Le Maire présente le projet du Complexe Sportif à Poulajou Braz. Ce projet pour un coût HT de travaux estimé à 1 700 000 €, sera phasé en 4 tranches. Le cabinet Houssais Architecture de La Roche Derrien a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. La première phase à réaliser en 2020 est constituée de l'aménagement des 2 terrains de football (phase 1) pour un coût HT de 510 590 € (estimation du 09/09/19 réalisée par Sport Concept, assistant à maîtrise d'ouvrage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Convention de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Dans le cadre du transfert à Lannion Trégor Communauté de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, il est prévu une délégation de la compétence aux communes pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Conseil du 29 janvier 2020

➤ **Subventions 2020**

Marc BACUS présente les demandes de subventions et les propositions de la Commission des Finances réunie le 22 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions aux sections : « Loisirs - culturel » - « Écoles » - « Associations diverses » et « Voyage scolaire ».

Ces sommes, pour un total de 22 278 €, seront imputées à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020.

➤ **Lotissement du Stivel – Marchés de travaux**

Le Maire rappelle la consultation lancée pour les travaux de viabilisation du lotissement « Les Hauts du Stivel ». La Commission d'ouverture des Plis s'est réunie le 9 janvier 2020. L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet QUARTA, maître d'œuvre.

- Lot n° 1 - Terrassement Voirie 1 & 2 - L'estimatif s'élevait à 116 007,00 € HT. Le Maire propose de retenir l'entreprise EUROVIA, mieux disante, pour un montant HT de 117 330,55 €.

Lors de la négociation le réseau d'alimentation en eau potable a été retiré du Lot n° 2 pour être confié au Syndicat d'Eau du Trégor et ainsi respecter leurs préconisations pour pouvoir se raccorder au réseau d'eau public, pour un montant HT de 26 392,06 €.

- Lot n° 2 - Assainissement EU-EP - L'estimatif s'élevait à 93 232,75 € HT. Le Maire propose de retenir l'entreprise SETAP, mieux-disante, pour un montant HT de 87 022,00 €.

- Lot n° 3 - Espaces verts - L'estimatif s'élevait à 30 750,00 €. L'offre la moins disante s'élève à 37 640,00 €, soit 22,41 % plus chère que l'estimation. Le Maire propose de déclarer le lot n° 3 infructueux et de faire réaliser les travaux en régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Lotissement du Stivel – Modificatif au permis d'aménager**

Le Maire rappelle le permis d'aménager n° PA 022134 19 C0001 accordé le 17 septembre 2019. Lors des précédentes commissions il a été proposé quelques modifications :

- agrandissement du lot n° 9 en supprimant la partie espaces verts en fond de parcelle,
- agrandissement du lot n° 16 en réduisant l'accès au bassin de rétention à 3 mètres,
- suppression des ganivelles à l'intérieur du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies**

Le Maire rappelle la convention signée avec le SDE pour le groupement d'achat d'énergies. Depuis 2017 le SDE a mis en place la plateforme SMAE (Suivi des Marchés d'Achat d'Energies) qui permet de suivre l'état des différents marchés. A compter du 1^{er} trimestre 2020 un nouvel outil de Management de l'Energie permettra d'accéder à l'ensemble des données de consommation.

Pour Louannec la contribution sera de 50 € en 2021 puis de 250 € à compter de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Rénovation Éclairage Public – Foyer Z440 (rue Louis Guilloux)**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation du foyer Z440 situé rue Louis Guilloux (remplacement du luminaire). L'estimation sommaire s'élève à 570,00 €, soit une participation communale de 342,00 € (60 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **SDE – Fournitures et pose de 15 prises de courant**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la fourniture et pose de 15 prises de courant pour les illuminations de Noël au bourg. Le coût total de l'opération est estimé à 2 900,00 € HT, la participation de la commune est fixée à 60 % soit 1 740,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **U.S.P.L. - Acquisition d'un véhicule**

Le Maire présente la demande de l'Union Sportive Perros Louannec : l'association projette d'acquérir un nouveau véhicule 9 places sous réserve d'obtention des financements associés ; subvention à 50 % de la FAFA et prêt d'honneur de la Ligue de Bretagne, ce dernier est conditionné par un cautionnement qui pourrait se faire pour moitié par les villes de Perros-Guirec et de Louannec à hauteur de 9 986 € chacune. L'USPL propose également la vente d'un encart publicitaire du camping sur le véhicule pour 500 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Camping Municipal – Participation publicitaire 4L Trophy**

Le Maire présente le projet de Léo GUYOMARD et Romain ROCHE, 2 jeunes de Louannec, qui envisagent de participer au 4L Trophy, raid humanitaire réservé aux étudiants, sous le nom d'équipage « Louanneczerr ». Il propose un espace publicitaire pour le camping sur le véhicule qui circulera durant 1 an dans la région et 2 semaines sur le Raid en Espagne et au Maroc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Régularisation emprise Domaine Public**

Lors du bornage de la création d'un lotissement à Lannec Vian, les parcelles intégrées à la voirie n'ont pas été régularisées et sont restées au nom de l'ancien propriétaire Mr Laurent MADEC.

Il convient de régulariser la situation, d'établir un acte de cession à la commune puis d'intégrer les parcelles au domaine public. L'acte de cession sera rédigé par Maître PARTIOT, Notaire à Louannec, et les frais seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Vente de la parcelle section A n° 291**

Le Maire présente la demande de Monsieur ROLLAND, propriétaire de la ferme Kergrist, d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 291, jouxtant sa propriété. La parcelle a une superficie de 1 549 m² et est classée en zone A au PLU, elle dispose d'une bâtisse en ruine qui abritait un ancien captage d'eau. La commune n'entretient pas la parcelle et elle n'en a aucune utilité.

Le Maire propose de vendre le terrain à 1,50 € le m², soit 2 323,50 €, les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Avancements de grades 2020**

Le Maire présente les possibilités d'avancement de grade pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Emplois saisonniers 2020**

Le Maire présente les besoins estimés pour la saison 2020. Il rappelle que Mr DURECHOU qui effectue le remplacement de Mme CABEL durant son congé maternité, assurera le binôme de l'accueil au camping dès l'ouverture jusqu'au 30 juin puis reprendra un poste d'animation en juillet et août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Clôture du Budget Caisse des Écoles**

Le Maire propose au conseil municipal de clôturer le budget « Caisse des Écoles », les recettes et dépenses seront intégrées au budget principal. Une comptabilité analytique suffit à suivre l'état des comptes des services scolaires et périscolaires. Le suivi budgétaire et comptable en sera simplifié, la trésorerie sera unique et tout le personnel sera payé sur le budget principal, ce qui supprimera les versements de salaires d'un budget à l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Bail de la Maison St-Yves à l'association Diwan Louaneg - Modificatif**

Le Maire rappelle la délibération n° 2019-06-11-05 du 6 novembre 2019, dans laquelle le Conseil Municipal décide de louer la Maison St-Yves, sise à Louannec « 5 rue Saint-Yves », à l'association DIWAN LOUANEG à compter du 31 octobre 2019 selon les conditions suivantes :

- Loyer : 1 980 € par trimestre payable à terme échu et indexé sur l'IRL.

- Dépôt de garantie : 660 €.

- Durée : 3 ans et renouvelable par tacite reconduction.

- Utilisation : enseignement scolaire, activités associées et événements en lien avec l'activité et la vie de l'association.

Maître PARTIOT, Notaire à Louannec, chargé de la rédaction du bail, a informé la Mairie que, conformément à la réglementation en vigueur, la durée du bail doit être de 9 ans et non de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Conseil du 26 février 2020

➤ Budgets communaux - Comptes de gestion 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune, du Camping, du Lotissement de Poulajou et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le percepteur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de la Commune, du Camping, du Lotissement de Poulajou et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 2 abstentions (KERGADALLAN Loïc et MICHEL Nicole), déclare que les comptes de gestion de la Commune, dressés, pour l'exercice 2019, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du Camping, du Lotissement Poulajou et du Lotissement Le Stivel, dressés, pour l'exercice 2019, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Budgets communaux – Comptes administratifs 2019

Monsieur Le Président présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2019 :

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire cède la Présidence à Nicole MICHEL qui met les comptes administratifs aux voix.

Le Conseil Municipal ADOPTE :

- le Compte Administratif 2019 de la Commune, à 16 voix pour et 2 abstentions (Loïc KERGADALLAN et Nicole MICHEL),
- le Compte Administratif 2019 du Camping, à l'unanimité,
- le Compte Administratif 2019 du Lotissement de Poulajou, à l'unanimité,
- le Compte Administratif 2019 du Lotissement Le Stivel, à l'unanimité.

➤ Budgets communaux – Affectations des résultats

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément à la nomenclature M14 d'affecter les résultats 2019 des budgets de la Commune, du Camping, du Lotissement Poulajou et du Lotissement Le Stivel.

➤ Vote des taux

Les recettes prévisionnelles, tout en conservant les taux actuels, permettent d'équilibrer le budget 2020. Devant ce constat Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ Budgets communaux – Budgets primitifs 2020

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2020.

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire met les budgets primitifs 2020 aux voix.

Le Conseil Municipal VOTE :

- le Budget Primitif 2020 de la Commune, à 16 voix pour et 2 abstentions (KERGADALLAN Loïc et MICHEL Nicole),
- les Budgets Primitifs 2020 du Camping, des lotissements Poulajou et du Stivel à l'unanimité.

➤ Location gérance du snack-bar du Camping

Monsieur Le Maire rappelle que le snack-bar du camping est mis en location gérance pour le fonds de commerce de bar et plats cuisinés.

Monsieur le Maire a reçu la candidature de M. BATTISTA Antoine pour la société Bar Restaurant du Lenn.

Le Maire propose une location gérance du snack-bar du camping à la société Bar Restaurant du Lenn du 1^{er} juin 2020 au 15 septembre 2020 pour un loyer de 5 000 €. Une caution de 1 250 € sera à verser à la signature du bail, elle sera remboursée dans le mois qui suit l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ Tarifs des Vélek'tro

Le Maire rappelle que le Camping Municipal propose à la location des vélos à assistance électrique, Vélek'tro, appartenant à Lannion Trégor Communauté.

Le Conseil Communautaire a validé les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} avril 2020 :

- Location à la journée : 13 € - Location à la semaine : 61 € -
- Dépôt de garantie : 404 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ Lotissement « Les Hauts du Stivel » - Alimentation en Gaz

Par délibération du 6 novembre 2019, le conseil municipal a validé la proposition du SDE pour l'alimentation en basse tension, en éclairage public et en téléphone du lotissement « Les Hauts du Stivel ». L'alimentation en gaz n'avait pas été prévue, le SDE propose un complément pour les travaux de terrassement d'une conduite gaz pour un coût HT de 2 600 €, soit 1 924,00 € à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve de confier au Syndicat Départemental d'Énergie le terrassement d'une conduite gaz prévu à Louannec – Lotissement communal « Les Hauts du Stivel » - Rue Stivel - pour un montant estimatif H.T. de 2 600,00 €.

➤ Dissolution de la Caisse des écoles

La Sous-Préfecture nous a informé que la Caisse des Écoles ne pouvait être dissoute que lorsqu'elle n'aura procédé à aucune opération de dépenses et de recettes depuis plus de 3 années (article L212-10 du Code de l'Éducation Nationale). Considérant le compte administratif 2019, la Caisse des Écoles ne pourra donc être dissoute qu'au 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte que la Caisse des écoles ne pourra être dissoute qu'à compter du 1^{er} janvier 2023.

Conseil du 25 mai 2020

Après rappel des résultats des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 :

INSCRITS : 2 731 - VOTANTS : 1 383 - EXPRIMES : 1 319

LISTE **EGAULT Gervais** : 911 voix soit 69,07 %

LISTE **MICHEL André** : 408 voix soit 30,93 %

Le Maire installe les membres du Conseil Municipal dans leurs fonctions :

1 - EGAULT Gervais 2 - CRAVEC Sylvie 3 - BACUS Marc 4 - LEGENDRE Karine 5 - PARZY Guy 6 - ZEGGANE Émilie 7 - RENAUD Éric 8 - RICHARD Marie-Paule 9 - COGNEAU Emmanuel 10 - PAGE Dany 11 - ALLAIN Mickaël 12 - GANNAT Dominique 13 - PENNEC Maurice 14 - HAMANT Catherine 15 - COLAS Dominique 16 - CRAIGNOU Sabine 17 - ROLLAND Daniel 18 - LE MORVAN Céline 19 - ESNAULT Régis 20 - LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine 21 - MICHEL André 22 - COLAS Sylvie 23 - MULÉ Bernard

Comme il appartient au doyen d'âge de présider la séance pour l'élection du Maire, Monsieur MULÉ Bernard prend la présidence de la séance afin de procéder à l'élection du Maire. Le bureau est constitué de 2 assesseurs : Mme Émilie ZEGGANE et Mme Sylvie COLAS et d'une secrétaire : Mme Sylvie CRAVEC.

2 candidatures se présentent : M. Gervais EGAULT et André MICHEL

A l'appel de son nom chaque conseiller est invité à voter.

Le bureau procède au dépouillement :

- Gervais EGAULT : 20

- André MICHEL : 3

Monsieur EGAULT Gervais, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de la Commune de LOUANNEC et est immédiatement installé.

Le Maire reprend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal délibère sur le nombre des adjoints :

➤ **Fixation du nombre des adjoints**

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Louannec étant de 23, il ne peut y avoir plus de 6 adjoints au maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer à six le nombre des adjoints de la commune de Louannec :

- Élection des adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Une liste est déposée : Liste conduite par Monsieur BACUS Marc :

BACUS Marc - CRAVEC Sylvie - PARZY Guy - LEGENDRE Karine - RENAUD Éric - ZEGGANE Émilie

A l'appel de son nom chaque conseiller est invité à voter. Le bureau procède au dépouillement :

- Liste BACUS Marc : 20 - Blanc : 3

La liste conduite par **Monsieur BACUS Marc** ayant obtenu la majorité absolue, **sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire** dans l'ordre du tableau :

- BACUS Marc, 1^{er} adjoint au Maire - CRAVEC Sylvie, 2^{ème} adjointe au Maire - PARZY Guy, 3^{ème} adjoint au Maire - LEGENDRE

Karine, 4^{ème} adjointe au Maire - RENAUD Éric, 5^{ème} adjointe au Maire - ZEGGANE Émilie, 6^{ème} adjointe au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

➤ **Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de six adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant la loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique » du 27 décembre 2019 qui a revalorisé de + 20 % les indemnités des maires et des adjoints des communes comprises entre 1 000 et 3 500 habitants,

Considérant que pour une commune de 3 183 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,60 %,

Considérant que pour une commune de 3 183 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,80 %,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de maintenir les taux identiques au précédent mandat, soit 41,5 % pour le Maire, 15 % pour les adjoints et 5,5 % pour les conseillers délégués,

En application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions (MULÉ Bernard, MICHEL André, COLAS Sylvie), décide, avec effet au 25 mai 2020, date d'effet de la délégation de fonction,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

➤ **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire expose : L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 contre (MULÉ Bernard, MICHEL André, COLAS Sylvie), donne délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Conseil du 24 juin 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme COLAS Sylvie et installe Mme SALIOU Audrey nouvelle conseillère municipale.

➤ **Création des Commissions et désignation des membres**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Commissions municipales. Désignation des membres :

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** de fixer les commissions et de désigner les membres à main levée.

➤ **Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres & Publics : Marchés**

Monsieur le Maire rappelle les règles d'élections de la commission : vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres / Marchés publics et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L2121-21).

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont donc désignés en tant que :

- **délégués titulaires** : Mme CRAVEC Sylvie - M. BACUS Marc - Mme RICHARD Marie-Paule.
- **délégués suppléants** : M. PARZY Guy - Mme ZEGGANE Émilie - M. PENNEC Maurice.

➤ **Fixation du nombre des membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16, qu'il ne peut être inférieur à 8, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Maire propose de fixer à 10 le nombre de membres au conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** de fixer à 5 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

➤ **Élection des membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération de ce jour a décidé de fixer à 5, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

1- **LEGENDRE Karine** – PAGE Dany – GANNAT Dominique – LE MORVAN Céline – BACUS Marc

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : la liste de Mme LEGENDRE Karine est élue à l'unanimité.

➤ **Désignation des délégués aux organismes extérieurs**

Le Maire présente la liste des organismes pour lesquels le conseil municipal doit désigner un délégué ou un représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter la désignation des délégués et représentants à main levée.

➤ **Personnel communal : promotion interne et astreinte**

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement par promotion interne de Monsieur Nicolas TRANCHANT au grade d'Ingénieur et de Madame RUZIC Isabelle au grade d'Agent de Maîtrise, et propose de créer les postes correspondants afin de les nommer au 1^{er} juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Personnel communal du Camping Municipal**

Monsieur le Maire propose d'établir les contrats des saisonniers, conformément à la délibération du 29 janvier 2020, en modifiant les dates du 27 juin au 30 août au lieu du 1^{er} juillet au 31 août. Il propose également de fixer des astreintes d'exploitation au gardien du camping et de le rémunérer sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Agent de Maîtrise (IM 331), considérant qu'il aura pour mission l'encadrement des saisonniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Remplacement du responsable de restauration scolaire**

Monsieur LE GRAVET Robert qui occupe actuellement le poste de responsable du Restaurant Scolaire fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de lancer une procédure de recrutement.

La commune fera appel à un intérimaire ou à un contractuel si le poste ne peut être pourvu au 1^{er} septembre.

➤ **Voie verte : demande de D.S.I.L.**

Le Maire présente le projet de création de voie verte du bourg vers Poulajou et vers Mabiliès. Les travaux sont estimés à :
- Voie verte Bourg – Poulajou : 82 150 € - Voie verte Bourg – Mabiliès : 44 825 €

Ce programme peut faire l'objet d'un financement de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local – 3^{ème} priorité thématique : Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la consultation pour la réalisation des travaux et sollicite la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local.

➤ **Voie verte - demande de Fonds de Concours LTC**

Le Maire présente le projet de création de voie verte du bourg vers Poulajou. Les travaux sont estimés à 82 150 € et com-

menceront en septembre 2020.

Le Fonds de Concours de LTC est attribué à hauteur de 50 % des travaux et plafonné à 15 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite le Fonds de Concours de L.T.C.

➤ **Programme de voirie - lancement des travaux et demande de financement**

Le Maire présente le programme de point à temps établi par LTC pour un montant total de 19 328,12 € :

La commune peut bénéficier du Fonds de Concours « Voirie » de LTC pour un montant annuel plafonné à 3 860 € avec possibilité de demander pour 2 années (2020 & 2021), soit un reste à charge pour la commune de 11 608,12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Complexe sportif - Demande subvention FFF pour Foot 5**

Le Maire rappelle le projet de complexe sportif et notamment la structure de Foot à 5 qui peut faire l'objet d'un subventionnement de la FFF à hauteur de 50 % dans la limite de 30 000 €. Le projet de Foot à 5 est estimé par le maître d'œuvre à 85 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Rénovation éclairage public Foyer Q343**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation du foyer Q343 situé Résidence des Chênes (lanterne détruite). L'estimation sommaire s'élève à 959,04 €, soit une participation communale de 559,44 € (60 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Décisions modificatives budgétaires**

Budget Camping : Le Maire rappelle que lors de l'acquisition du Jumper le garage a fait une reprise de 1 500 € sur le Renault Express. Ce véhicule faisait partie de l'actif du Camping et n'a pas été amorti. La décision modificative budgétaire présente les écritures de sortie d'actif du véhicule.

Budget du lotissement de Poulajou : Le Maire rappelle l'avenant au programme de voirie pour des travaux supplémentaires à Poulajou s'élevant à 5 926,80 € qui n'avait pas été prévu au budget. Les travaux d'éclairage public étant inférieur à

l'estimation de 876 €, il convient de rajouter des crédits pour solder le budget lotissement à hauteur de 5 050 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions budgétaires modificatives.

➤ **Camping - Vote des tarifs de l'épicerie**

Guy PARZY, adjoint au camping, présente les tarifs de l'épicerie du Camping Municipal. Les produits sont achetés auprès de l'Épicerie des Iles de Louannec, les prix sont majorés de 5 % et arrondis à la dizaine de centimes supérieure. Les produits non vendus en fin de saison sont repris par l'Épicerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les tarifs à l'unanimité.

➤ **Modification des conditions de bail du Snack-bar du Camping**

Le Maire rappelle la délibération du 26 février 2020 accordant la location gérance du bar snack à la société BRL du 15 juin au 15 septembre 2020 pour 5 000 €. Considérant l'impossibilité pour la société d'ouvrir à la date du 15 juin, le Maire propose de décaler les dates de location du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification des conditions de bail du snack-bar du camping à l'unanimité.

➤ **Crise COVID-19**

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente le bilan humain et financier de la crise liée au COVID-19.

Au 23 juin 2020, la commune a dépensé pour 20 232,95 €, dont 16 701,38 € TTC de masques de protection (DALMAR, BATUCADA, PHARMACIE, ...), dont 632,16 € d'alimentation (pains, fraises, ...), et de protection (gel, plexi, visières, gants, ...). A cela, il faut rajouter pour 8 765 € de factures non parvenues. Cela concerne le coût des masques pris avec LTC. Cela fait donc un coût total de 28 997,95 €.

Le Maire rappelle que tous les bâtiments publics ont été fermés, dont la salle des fêtes, et que le camping n'a pu ouvrir qu'au 2 juin au lieu du 28 mars. Les personnes qui avaient effectué des réservations de salle et au camping demandent des reports ou des remboursements. Certains propriétaires de mobil-homes se sont également manifestés pour solliciter un abattement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Conseil du 10 juillet 2020

A la demande du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter une question à l'ordre du jour :

4 - Motion de soutien aux salariés de Nokia

➤ **Camping Municipal - Location de Canoës et Paddles**

Guy PARZY, adjoint au camping, considérant qu'il n'y a plus d'école de voile sur le Lenn, présente le projet de location de canoës et paddles au camping municipal.

Le budget prévisionnel établi sur 3 années, comprend l'acquisition du matériel l'année N et le renouvellement des 4 paddles tous les ans (avec revente des anciens) ainsi qu'une location minimum de 3 heures par jour. Il en ressortira un bénéfice de 11 000 € TTC en 3 ans. La location sera disponible pour tous durant les horaires d'ouverture de l'accueil.

Le coût de la mise en place s'élève à 5 245,46 € HT :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Nomination du représentant au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) LANNION**

TREGOR AMENAGEMENT

Pour rappel :

A. Les missions de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Lannion Trégor Aménagement

La relation conventionnelle unissant les actionnaires à la SPLA pour lui confier la réalisation d'une opération se formalisera par la conclusion d'un contrat exonéré des obligations de publicité et de mise en concurrence.

B. Souscription des Actions et gouvernance

La Communauté d'Agglomération et les communes membres sont actionnaires de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Lannion Trégor Aménagement.

Conformément aux dispositions réglementaires et statutaires, la SPLA est administrée par un conseil d'administration de 18 membres maximum composé de représentants des actionnaires.

En raison du grand nombre d'actionnaires, les communes seront représentées au sein d'une telle assemblée spéciale. Au sein de l'assemblée spéciale, chaque commune dispose :
- d'un représentant,

- d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions qu'elle possède.

Il est proposé un conseil d'administration de 17 sièges, 14 au titre de Lannion Trégor Communauté et 3 au titre des actionnaires minoritaires.

Par ailleurs, chaque commune actionnaire bénéficie d'un représentant à l'Assemblée Générale, qui dispose de droits de vote proportionnels au nombre d'actions détenues.

Le capital social de la société est de 360 000 €, dont 50 000 € pour les communes qui participent pour environ 0,5 € par habitant.

Considérant les motifs exposés ci-dessus, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de désigner pour représenter la commune à l'assemblée spéciale M. ÉGAULT Gervais.

➤ **Motion de soutien aux salariés de l'entreprise NOKIA**

Le 22 juin dernier, l'annonce d'un énième plan social chez l'entreprise Nokia a fait l'effet d'un coup de tonnerre dans le ciel trégorrois. Ce plan vise à supprimer 1233 emplois en France dont 402 à Lannion, soit plus de la moitié des effectifs lannionnais. La pérennité du site est, par conséquent, menacée à brève échéance.

Vu d'ici cette décision est incompréhensible et inacceptable pour un groupe qui a engrangé plusieurs milliards de bénéfices cette année. La productivité des salariés, qui n'ont pas ménagé leurs efforts durant la période de confinement, a été saluée.

La période de crise que nous venons de traverser a révélé les failles de l'économie française, dont sa très grande dépendance, vis à vis de l'étranger, notamment dans des secteurs stratégiques. Pour la première fois, ce sont les services de Recherche et Développement, sur des domaines d'avenir (5G, Cybersécurité...) qui sont sacrifiés, au risque de fragiliser encore plus la compétitivité de l'entreprise dans ces domaines. Nokia ne respecte pas ses engagements moraux liés au rachat d'Alcatel-Lucent. Nokia fait peser un risque très fort de déstabilisation sur le bassin d'emploi de Lannion, sur son attractivité.

Les salariés, aidés par l'intersyndicale se sont rassemblés devant l'entreprise et ont organisé deux manifestations, une à Lannion le 4 juillet qui a rassemblé 5000 personnes et une autre le 8 avec leurs collègues parisiens.

Les élus de Louannec, réunis en conseil municipal ce jour, dénoncent ce plan social, et se veulent solidaires de tous les salariés de l'entreprise ainsi que leurs familles, impactés à Louannec, dans le Trégor ou ailleurs. Nous refusons le démantèlement du tissu industriel lannionnais déjà mis à mal ces dernières années. Nous craignons aussi de lourdes répercussions sur la technopole, les services publics (écoles...) les activités commerciales ou dans le monde associatif. Nous comptons sur nos parlementaires et sur le gouvernement pour porter les inquiétudes légitimes du territoire, ainsi que la mobilisation des élus d'hier et d'aujourd'hui qui ont œuvré et qui se mobilisent toujours pour un Trégor dynamique et attractif.

Conseil du 9 septembre 2020

A la demande du Maire, le conseil municipal rajoute deux questions diverses à l'ordre du jour :

- 1- Annulation de loyers de l'association Diwan Louaneg
- 2- Prise en charge des frais engagés par les élus

➤ **Lotissement « Les Hauts du Stivel » - Permis d'aménager modificatif**

Le Maire présente le projet modifié du lotissement « Les Hauts du Stivel » prenant en compte la zone humide au sud-est de la parcelle. Cette zone humide identifiée par Mr GLOAQUIN, expert judiciaire, a été délimitée par le cabinet DERVENN de Betton, spécialisé en études et travaux en génie écologique.

Les lots 5 et 11 ont été supprimés, et les lots 4-9-10 impactés par la zone humide ont été modifiés.

Un porté à connaissance du dossier d'incidence a été transmis à la DDTM le 31 août 2020. L'arrêté portant prescriptions spécifiques à la déclaration a été signé le 3 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 3 abstentions (André MICHEL, Bernard MULÉ, Audrey SALLIOU), approuve le projet modifié du lotissement « Les Hauts du Stivel ». Il autorise le Maire à signer le permis d'aménager modificatif.

➤ **Voies douces Poulajou – Mabiliès – Demandes de subventions**

Le Maire rappelle le projet de voies douces jusqu'à Poulajou et jusqu'à Mabiliès (cf. délibération du 24/06/20). Le Département a présenté un plan de relance qui s'étalera du 7 juillet au 31 décembre 2021 avec une enveloppe de 10 M €. Ce plan concerne des investissements pour des opérations inférieures à 200 000 €. Les dossiers étaient à déposer pour le 21 août, il y aura un second appel à projets à l'automne.

Après étude du dossier avec LTC et le Département, le projet présenté à la DSIL doit être modifié pour tenir compte des contraintes sécuritaires sur la RD. Le nouveau chiffrage

s'élève à 187 550 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le nouveau projet.

➤ **Voies douces Poulajou-Mabiliès – Maîtrise d'œuvre et Travaux**

Le projet consiste, dans le prolongement de la voie douce Perros-Louannec, à relier le bourg à Mabiliès et au futur complexe sportif par des voies douces. Le Maire propose de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre jusqu'à l'analyse des offres, puis, dès le projet validé, de lancer la consultation pour les travaux. Le suivi des travaux sera assuré par Monsieur TRANCHANT, ingénieur territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer les consultations pour la maîtrise d'œuvre et pour les travaux et à retenir les propositions les mieux-disantes.

➤ **Programme Alvéole – Stationnement vélo**

Éric RENAUD présente le programme Alvéole proposé par la FUB (Fédération Française des Usagers de la Bicyclette). Afin de favoriser l'utilisation de la bicyclette la Fédération propose une aide financière pour le stationnement vélo s'élevant à 60 % et plafonné à 150 € par vélo.

Après discussion il est proposé de positionner 27 supports, dont 11 avec signalétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **S.D.E. – Aménagement Éclairage Public à Mabiliès**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour l'aménagement du réseau d'éclairage public suite aux travaux de renforcement électrique à Mabiliès qui consiste à reposer un mat suite à la dépose du support béton dans le cadre du renforcement basse tension. L'estimation sommaire s'élève à 1 768,08 €, soit une participation communale de 1 031,38 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à

l'unanimité.

➤ **S.D.E. – Rénovation Éclairage Public Foyers Q 343**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de l'éclairage public du foyer Q 343 situés « Impasse Louis Guilloux ». L'estimation sommaire s'élève à 1 000,00 €, soit une participation communale de 583,33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **S.D.E. – Rénovation Éclairage Public Foyers Z 440-441-442**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de l'éclairage public des foyers Z 440-441-442 situés « Impasse Louis Guilloux ». L'estimation sommaire s'élève à 3 020,00 €, soit une participation communale de 1 761,67 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **S.D.E. – Rénovation Éclairage Public Foyer K 1034**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de l'éclairage public du foyer K 1034 situé « rue du Professeur Lesné ». L'estimation sommaire s'élève à 972,00 €, soit une participation communale de 567,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Acquisition de buts rabattables**

Mickaël ALLAIN présente la demande de l'USPL et les devis reçus pour l'acquisition de 2 buts de foot à 8 rabattables. Le Maire précise qu'il s'agit d'une demande récurrente de l'USPL qui a été reportée plusieurs fois dans l'attente du complexe sportif. Les buts pourront être déplacés et installés sur le nouveau complexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société Sport Nature s'élevant à 2 176,14 €.

➤ **Décision modificative budgétaire n°1 – Budget Commune**

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente la décision modificative budgétaire :

1/ Au niveau Budget de Fonctionnement :

- a. Augmentation des Recettes Prévisibles de 130 711 €
- b. Augmentation des Dépenses Prévisibles de 130 711 €

2/ Au niveau Budget de Investissement :

- a. Augmentation des Recettes Prévisibles de 60 000 €
- b. Augmentation des Dépenses Prévisibles de 60 000 €

3/ Les autres DM à prendre, mais qui n'ont aucune incidence financière, sont des affectations de sommes dans les bons comptes :

- a. En investissement
- b. En fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Désignation du membre de la CLECT**

Le Maire explique le rôle et le fonctionnement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à Lannion Trégor Communauté. Le conseil municipal doit désigner un membre pour y participer, le Maire propose Marc BACUS, adjoint aux finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Marc BACUS pour être membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à LTC.

➤ **Loyer association Diwan**

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente la demande de l'association Diwan d'annulation de leur loyer durant la période de confinement soit du 16 mars au 10 mai. Il rappelle que l'association Diwan loue les locaux de la Maison St-Yves, propriété de la commune depuis octobre 2019, pour un montant de 660 €.

Monsieur Bernard MULÉ précise que cette demande a été faite et acceptée, auprès de toutes les communes concernées, que la somme n'est pas excessive environ 1 200 € et qu'il s'agit de faire un geste républicain envers les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à 15 voix contre, 5 abstentions et 3 pour, la demande de l'association Diwan d'annulation des loyers du 16 mars au 10 mai 2020.

➤ **Prise en charge des frais engagés par les élus**

Vu les articles L 2123-22-4-A, L 2123-18, L 2123-18-1 et L 2123-12 du CGCT ;

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;

Considérant qu'il convient de distinguer les frais suivants ;

- 1. Frais de déplacement courants sur le territoire communautaire**
- 2. Frais pour se rendre à des réunions hors du territoire communautaire**
 - 2.1 Frais d'hébergement et de repas**
 - 2.2. Frais de transport**
 - 2.3. Autres frais**

Le décret n° 2020-948 du 30 juillet 2020 détermine, pour les communes de moins de 3 500 habitants, les conditions de compensation par l'Etat des remboursements effectués par la commune aux élus des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile afin de se rendre aux réunions obligatoires liées à leur mandat.

- 3. Frais liés à l'exécution d'un mandat spécial**
- 4. Déplacements dans le cadre du droit à la formation des élus**
 - 4-1 Frais d'hébergement et de repas**
 - 4-2 Frais de transport**
 - 4-3 Compensation de la perte de revenu**

5- Demandes de remboursement Les demandes de remboursement d'hébergement ou de transport doivent parvenir au plus tard 2 mois après le déplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité.





Cette année, plus que jamais, le CAEL compte sur vous !

Le CAEL, Comité d'Animation des Écoles de Louannec, est une association de parents bénévoles qui réalisent des actions tout au long de l'année. Ces événements, en plus du côté festif et agréable, permettent de récolter des fonds pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Louannec. Cet argent a permis de subventionner tout ou partie : sortie voile et kayak, théâtre, cinéma, entretien et achat de matériel pour les écoles (vélo, caméra), bus, etc.

L'assemblée générale du CAEL s'est tenue le 30 septembre 2020. Cette réunion est un temps fort pour l'association, car elle permet de présenter les actions menées durant l'année, de faire le point sur les événements subventionnés et surtout de préparer l'année à venir : actions à faire et souhaits des enseignants.

Le bilan est globalement positif malgré une année tronquée par le COVID. Il a été décidé de mener davantage d'actions de

ventes via l'école, afin d'assurer un minimum de revenus si la situation sanitaire ne permet pas durant l'année de mener à bien toutes les actions prévues.

Seul bémol, l'absence très forte des parents, qui reflète un manque d'investissement ou d'intérêt de ceux-ci. Cela est très dommageable, car les activités des enfants dépendent complètement des subventions de l'association. L'équation est simple : moins il y a de parents bénévoles, moins d'activités seront réalisées malheureusement par nos enfants, les bénévoles déjà présents ne pouvant se démultiplier.

C'est pourquoi cette année, encore plus que les autres années, nous comptons sur vous pour participer massivement aux actions qui seront menées afin de récolter un maximum de fonds durant l'année.

Nous comptons plus que jamais sur votre soutien et il n'est jamais trop tard

pour s'inscrire ou proposer son aide ! Nous restons à votre disposition si vous avez des questions à l'adresse suivante : lecael@gmail.com

Le bureau du CAEL

Calendrier provisoire 2020-2021 :

Novembre Action Chocolats de Noël

Décembre Action sapin de Noël

Décembre Action cadeau Noël

Janvier Tombola Galette des rois

22 Janvier Action paniers de Légumes

Dimanche 14 Février La Boum

Dimanche 21 Mars Loto des marmots

Avril Actions Fleurs

Dimanche 5 Avril Chasse à l'œuf

Avril Lancement de la vente des carnets de Tombola

17-18 Avril Soirée spectacle

Mai Action Fête des parents

2 Mai Vide grenier

21 Juin Fête de la musique

Dimanche 4 Juillet Kermesse

Conseil local FCPE de Louannec

Le conseil local FCPE (Fédération des Conseils des Parents d'Élèves) a pour principales missions d'informer, de conseiller et de représenter les parents d'élèves de l'école publique (maternelle et primaire) auprès des institutions (École, Éducation nationale, Mairie).

Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu en septembre, un nouveau bureau a été mis en place. Voici sa composition pour l'année 2020/2021 :

- Président : David LASBLEIZ
- Vice-présidente : Linda SLEIMAN
- Secrétaire : Mélanie MENET
- Secrétaire adjointe : Barbara BEYRIE
- Trésorière : Delphine CHAUVÉAU
- Trésorière adjointe : Charlotte CHAUVIN

Les parents n'ayant pu assister à l'assemblée générale et qui souhaiteraient connaître l'association ou devenir membres actifs sont invités à prendre contact avec un membre du bureau à l'adresse suivante : louannec.fcpe@gmail.com.

Il est également possible de contacter directement les parents élus au conseil d'école qui feront remonter les informations.

Lors des élections des représentants de parents du 9 octobre dernier ont été élus :

David LASBLEIZ - Linda SLEIMAN - Delphine CHAUVÉAU - Charlotte CHAUVIN - Mélanie MENET-OMNES - Barbara BEYRIE - Elodie LAMPS - Jean Baptiste LALLES - Jannick GUENNOG - Catalina RIEDER - Elise LANDAIS - Gaëdig DAOULAS - Christophe PARRE - Carine COURTY.

Ces représentants de parents d'élèves participent à la vie des établissements scolaires. Ils assistent aux conseils d'école qui ont lieu trois fois par an. À l'occasion de ces réunions et en présence de l'équipe pédagogique et de représentants de la Mairie, ils peuvent donner leur avis et participer à certaines décisions concernant le règlement intérieur, la restauration scolaire, l'emploi du temps, les projets d'école, les TAP...

Ils sont à l'écoute de tous les parents, leur objectif étant d'améliorer la vie quotidienne et la réussite de l'ensemble des élèves. D'une manière générale, ils facilitent le dialogue avec l'équipe pédagogique.

Le conseil local de la FCPE

Louannec en images



4L Trophy - Présentation du véhicule des 2 jeunes louannécains



10.01.2020 - Vœux du Maire



19.07.2020 - Animation barbecue au camping



Engazonnement cimetière du Tossen



24.9.2020 - Présentation du personnel aux élus



Inauguration de l'espace jeunes



19.07.2020 - Animation du barbecue par le groupe rock « Sweet Cactus »



Espace Jeunes - Cours de cuisine



15.01.2020 - Vœux du Maire à l'EHPAD



19.07.2020 - Le barbecue



3.10.2020 - Mise en place par le personnel communal (Robert et Énola) du poulailler à l'EHPAD



22.10.2020 - Inauguration du poulailler de l'EHPAD



19.07.2020 - Exposition véhicules anciens au camping



Vue depuis le parking du Truzugal - lumineux



23.5.2020 - Distribution de masques en drive par la municipalité



Nouveau matériel installé à la cuisine scolaire



L'équipe qui a confectionné les colis de Noël des Anciens



Fleurissement Louannec cet été

L'A.R.A.L. entre dans la danse...

Pendant toute cette période difficile de crise sanitaire, il a été compliqué de parvenir à maintenir, voire accroître les activités de notre association. Les animations ont été suspendues depuis le début de l'épidémie, mais pourtant, le lien social demeure au cœur de nos valeurs et de nos soucis.

Nous avons souhaité pendant le confinement, et l'après, maintenir des relations avec nos adhérents, partager des informations par mails et créer de la convivialité à distance. Outre les activités (marches, informatique, généalogie, belote, scrabble, cartonnage et peinture), les repas, les sorties et escapades ont été reportés ou annulés. Presque une année blanche puisque seul, le voyage en Sicile a été maintenu. Ce dernier a été apprécié par les participants qui ont pu, l'espace d'une semaine, s'évader et voir d'autres horizons.

Lors du forum de septembre, notre association a reçu de nombreuses personnes intéressées par nos propositions et a vu l'adhésion d'une dizaine d'entre elles.

Suite à cela, la décision a été prise de reprendre l'ensemble des activités hebdomadaires, en respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires en vigueur. Les jours et horaires sont restés inchangés.

Une nouveauté cette année : la création d'une activité « Danse de salon », sous la responsabilité d'Hélène et Pascal Patissier. Suite à l'arrêt depuis plusieurs années de l'association " Danse Passion " à Louannec, cette activité, relancée par des Louannécains passionnés de danse, a sollicité le support de l'ARAL. 48 nouveaux adhérents se sont inscrits aux cours dispensés salle 1 de la salle des fêtes tous les lundis de 19 à 22h00. Deux groupes ont été formés : " débutants " et " perfectionnement ", sous la houlette d'une animatrice.

Là aussi, les gestes barrières particuliers à la danse (en concordance avec les règles de la fédération) sont appliqués ainsi que tous les protocoles sanitaires.

Malheureusement, ce répit aura été de courte durée, mon article à peine terminé, nous voilà replongés dans la dure réalité du reconfinement. Espérons un retour rapide à la normale. En dépit de tout, soyons tous responsables, on en sortira que plus fort et comme dirait Philippe Geluck, l'heureux papa du Chat : " Vaut mieux être un confiné, qu'un con fini ".

Bonne continuation à tous et prenez soin de vous.

Pour tous renseignements, s'adresser à : aral22@laposte.net



Guy Parzy



La Gavotte Louannécaine

La Gavotte Louannécaine a repris ses activités et vous propose chaque MERCREDI SOIR de 20 h 30 à 22 h 30 à la Salle des Fêtes de Louannec (excepté pendant les périodes scolaires) un apprentissage de la danse bretonne sous la direction de Babeth BODORE, notre professeure.

La situation sanitaire nous a contraint à mettre en place un protocole particulier : le port d'un masque est obligatoire, un distributeur de gel hydro-alcoolique est mis à disposition, et nous veillons à une distanciation entre les danseurs.

Nous relevons les noms et adresses mail de chaque participant afin d'avertir s'il y avait un problème.

Nous vous rappelons que le premier cours est gratuit. Le montant de notre cotisation annuelle est de 55 € pour un couple et 32 € pour une personne seule. L'ensemble des membres du bureau (Jacky, Bernard, Anne-Marie, Evelyne, Patrick et Jean-Marc) vous attend pour vous faire découvrir notre ambiance conviviale.

Jacky Cheny

Ateliers et Chemins

Fin septembre, début octobre, les activités d'Ateliers et Chemins ont repris avec un invité supplémentaire : la Covid 19, qui nous oblige à porter le masque et à respecter un ensemble de gestes barrières.

Nos activités ont lieu :

- le lundi après midi pour la randonnée : sorties d'environ 10 à 12 kms

- le mardi après midi pour la couture : atelier libre

- le mercredi matin pour le tricot : atelier libre

L'adhésion annuelle s'élève à 10 euros pour l'ensemble des activités.

La date de notre Assemblée Générale, reportée à cause du Covid cette année, est fixée au 7 janvier 2021 à 15 h.

Pour tout renseignement ou pour une adhésion, contact par mail ateliers-et-chemins@orange.fr ou par téléphone : 06 80 70 86 66.

Jean-François Cudelou



Bourse aux vêtements de Louannec

Salle des fêtes (au foyer)

Pour notre association " Bourse aux vêtements de Louannec ", l'année 2020 est une année blanche.

Pendant le confinement (mars-mai), il n'était pas question de faire notre manifestation du mois d'avril.

Les consignes sanitaires actuelles, afin de protéger nos bénévoles, déposants et acheteurs, nous ont contraint à annuler la manifestation du mois d'octobre.

Pour rester optimiste (il le faut), l'association a programmé deux manifestations pour 2021.

Voici les dates :

- Bourse du mois d'avril : du 28 avril au 5 mai 2021

- Bourse du mois d'octobre : du 20 au 27 octobre 2021

Vous pouvez nous contacter par mail pour avoir des renseignements : bav-louannec@orange.fr

Un grand merci à tous.... Restez prudents.... Et nous nous reverrons bientôt.

Eliane Chevé

02 96 91 62 08

bav-louannec@orange.fr

Les Louannigous Emotion collective

Le théâtre occupe une place à part au sein de la littérature puisqu'il se destine à un collectif de spectateurs. Pendant la représentation de la pièce, s'établit une communication directe entre les comédiens et les spectateurs. Le texte, renforcé par l'intonation, le jeu, les gestes, les mimiques créent l'émotion. Les interactions entre la scène et la salle sont fortes. Le spectateur ressent le trac du comédien, ses hésitations. En retour, ce dernier reçoit les rires, les applaudissements ou capte aussi l'ennui. Dans un collectif, les émotions s'amplifient : une salle de spectacle est un lieu vivant où elles foisonnent.

Les restrictions sanitaires actuelles nous privent de ces émotions collectives : concerts, spectacles vivants, fêtes populaires, soirées dansantes, repas collectifs, manifestations sportives. Ces regroupements sont des occasions de vivre des émotions partagées.

Notre spectacle de l'an dernier n'a pas eu lieu. Pour 2021, la troupe des Louannigous repart avec une nouvelle pièce de théâtre, une comédie bien sûr. Nous avons été en répétition, dans le respect des gestes barrières, jusqu'au nouveau confinement de fin octobre. Au moment où s'écrivent ces lignes, difficile de prévoir quand nous programmerons ce nouveau spectacle, peut-être en mars prochain, peut-être plus tard.

Nous espérons en tout cas, vous retrouver pour vivre à nouveau cette émotion collective du spectacle vivant.

En illustration, photo de l'affiche de notre pièce 2020 : elle ne sera jamais jouée.

Nicolas Mionet





ESPOIR TALIBES

2020 Une année très difficile...

L'association Espoir Talibés lance un appel !

A partir du 20 mars, la situation liée au Covid nous a obligés à prendre des mesures de fermeture comme tous les centres d'accueil au Sénégal. Aussitôt nous avons mis en place une action de sensibilisation concernant l'hygiène : lavage des mains et désinfection des daaras. Malgré la fermeture, nous avons pris l'initiative de maintenir les soins sur le terrain malgré des conditions extrêmes.

CORONAVIRUS ET « RAMASSAGE » DES TALIBÉS...

Pendant plusieurs semaines, la police a pourchassé les enfants talibés. Le conseiller de l'état sur la petite enfance a tiré la sonnette d'alarme ! Selon lui, les talibés qui sillonnent les rues sont de potentiels transmetteurs invisibles du coronavirus et il demande de les retirer de l'espace public. Il est donc devenu très difficile pour eux de mendier au marché et la population est méfiante à leur égard.

Aujourd'hui ces enfants font peur, l'état a donc entrepris une mesure sans précédent : attraper les enfants pour les renvoyer dans leur famille.

300 à 350 talibés ont été ainsi « ramassés » à St Louis et placés dans des structures en attendant leur retour au village ! Une mesure hâtive, sans préparation, pour des enfants qui ne connaissent plus leurs parents et des familles qui ne sont pas prêtes pour les accueillir. Une méthode radicale faite dans l'urgence qui s'est bien vite essoufflée !

L'état a ensuite imposé aux enfants talibés de rester confinés dans leurs daaras au risque de voir se dégrader encore plus leurs conditions de vie, sans eau ni nourriture dans des lieux exigus et insalubres.

Depuis début septembre la Maison d'Accueil a enfin rouvert ses portes pour la plus grande joie des enfants qui peuvent à nouveau se laver, venir jouer sans oublier les deux repas par semaine... attendus avec impatience !

Tous les événements qui nous permettent de récolter de l'argent ont été annulés et les petites associations comme la nôtre connaissent de grosses difficultés financières. Nous faisons appel à votre générosité. Les enfants talibés ont plus que jamais besoin de nous tous. Pour faire un don...

Christine Thuault

Contact :

Christine Thuault, 2 Route de Nantouar, 22700 Louannec

Tél : 06 79 98 21 14

www.espoir-talibes.com



Viens Jouer

L'association "Viens Jouer" permet aux enfants et adolescents de développer leur sens artistique grâce aux séances de dessin, peinture et arts plastiques, encadrées pour la seconde année par Marie-Paule Gouny.

Les enfants de la promotion 2019/2020 ont pu faire admirer leurs œuvres au public lors d'une exposition au foyer le 19 septembre dernier. Ils y avaient travaillé tout au long de l'année, et avaient même mis les bouchées doubles en juin, après le confinement !

Cette année, les inscriptions un peu plus nombreuses ont permis de proposer deux créneaux afin de satisfaire tout le

monde, et d'être dans des conditions d'apprentissage optimales. Ainsi, 15 enfants et adolescents (de 6 à 14 ans) se répartissent entre le mardi soir et le samedi matin.

L'activité prend une pause pendant ces nouvelles semaines de confinement, mais nous espérons évidemment retrouver crayons et pinceaux très vite !

Il reste d'ailleurs quelques places disponibles, donc n'hésitez pas à nous contacter !

Contact : asso.viensjouer@gmail.com

Emmanuelle Rousseau



Union Nationale des Combattants Section Louannec - Kermaria Sulard - Trélévern

Commémoration du 8 mai à Louannec

En cette période de confinement décrété par le gouvernement, la cérémonie commémorative du 8 mai s'est déroulée sans présence de public, et bien sur en respectant les distances physiques qui s'imposent.

A 11 heures, Monsieur Gervais Egault Maire de Louannec et Maurice Pennec Président de l'UNC locale ont déposé une gerbe au monument aux morts pour commémorer l'armistice mettant fin à la seconde guerre mondiale en présence de deux porte-drapeaux.

Orchestrée par le maître de cérémonie, la commémoration s'est déroulée selon le protocole habituel.



Commémoration du 9 juin au Guilors

La commémoration des résistants morts pour la France s'est déroulée au monument du Guilors le 9 juin à l'initiative de l'ANACR (association nationale des anciens combattants de la résistance) représentée par Mme Annie Malcoste.

Cette cérémonie, comme celle du 8 mai, s'est déroulée sans public.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à nos fidèles porte-drapeaux.

Maurice Pennec
Président UNC Louannec

Cérémonie du 11 Novembre

En raison de la crise sanitaire actuelle, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint, avec la présence de deux élus, du Président de l'UNC et de son secrétaire et de 3 porte-drapeaux, mais sans public.

Après la lecture de la lettre de la Secrétaire d'État aux anciens combattants, portant sur le 100^{ème} anniversaire du choix du Soldat inconnu, le cérémonial s'est déroulé avec un protocole allégé.

Mais la force de l'hommage est restée la même.

Chaque 11 novembre doit vraiment être un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France.



UNC Louannec
maurice.pennec-unc@orange.fr
06 28 20 39 74
02 96 49 00 07

Guy PARZY

Skol Diwan

Après une année scolaire 2019-2020 un peu particulière, les élèves ont repris le chemin de l'école avec enthousiasme. Les effectifs sont stables avec 35 enfants, ce qui représente 24 familles.

Une nouvelle équipe pédagogique a fait sa rentrée aux côtés de la directrice, Loeiza Lever-Crué, en place depuis plusieurs années, qui continue d'encadrer les maternelles. Elle est épaulée par deux Agents spécialisés des écoles maternelles (Atsem), Erwan Alexanian et Nathalie Guyomar.

Les élèves de primaires ont deux enseignantes: Nolwenn Le Meur Roux et Marilou Le Roux. Marilou Le Roux intervient aussi une journée par semaine en maternelle.

L'équipe pédagogique est très motivée et pleine de projets. Cette année, le projet pédagogique sera tourné vers la culture bretonne, à travers la musique, le chant, la danse et des contes.

Gireg Konan, figure locale bien connue pour sa transmission de la langue bretonne intervient tous les mardis matin pour faire chanter et danser les enfants sur des chants populaires, qu'il a collecté ici en Bro Dreger ou qu'il a composé.

Les enfants préparent le spectacle du Kan ar Bobl, le concours de chant populaire qui aura lieu au mois de mars. L'an dernier, les élèves de la classe élémentaire avaient remporté le 2ème prix du cycle 2.

Le spectacle de fin d'année est en préparation avec au programme du chant, des percussions corporelles et une petite exposition.

Les activités sportives ont démarré dès la rentrée avec une séance hebdomadaire à la salle de sport pour les élémentaires et à l'école pour les maternelles.

Dans le cadre de l'apprentissage de la natation, les CP, CE et CM iront chaque semaine au Forum de Trégastel en mai et juin ; et un stage de voile avec le Centre Nautique de Perros-Guirec est prévu pour la fin d'année scolaire.

Loeiza LEVER-CRUÉ
Directrice



Association d'Éducation Populaire

L'AEP a pour missions d'offrir de bonnes conditions d'accueil aux enfants scolarisés à l'école Diwan et de promouvoir la langue bretonne à Louanec. Elle participe à la gestion de l'école à travers le financement des dépenses de fonctionnement mais aussi du personnel non-enseignant.

L'AEP représente l'école et les parents d'élèves auprès des institutions locales.

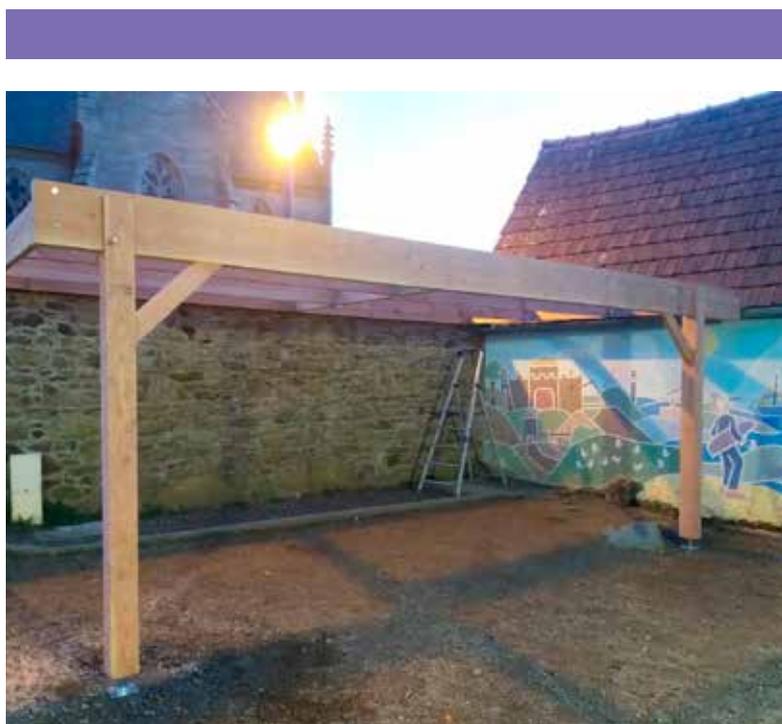
Pour assurer le financement de l'école, elle est appuyée par un Comité de Soutien qui organise différentes manifestations tout au long de l'année.

L'AEP remercie l'ensemble des parents et membres pour leur soutien et leurs actions bénévoles, comme la création d'un joli préau à l'automne dernier.

L'assemblée générale s'est tenue le 7 novembre avec un renouvellement du bureau.

Pour les parents qui n'ont pu y assister et pour ceux qui souhaitent des renseignements sur l'AEP ou sur l'école, vous pouvez contacter un membre du bureau à l'adresse suivante aep.louaneg@diwan.bzh

Les membres du bureau





Association de Gymnastique d'Entretien de Louannec (AGEL)

L'AGEL, représentée par Alizée Boissel Le Béchec et Sonia Guyon, était présente au forum des associations. Les cours ont repris dès le mardi 15 septembre.

A la fin du cours de Sylvie Le Bris, le jeudi 8 octobre à 19h30, l'association de gymnastique de Louannec, l'AGEL, a tenu son assemblée générale ordinaire. La saison sportive 2019-2020, bien qu'écourtée par le confinement, a permis à 80 adhérents de pratiquer un ou deux voire trois cours à la salle de gymnastique du Carpont. Entretien du corps, assouplissements, abdos-fessiers, stretching y sont dispensés en musique et dans la bonne humeur. Alizée Boissel Le Béchec a souligné une fois de plus la bonne ambiance des cours

de l'AGEL. Seul évènement festif « hors murs » cette année, pour cause de covid-19, la galette des rois qui a été appréciée de tous. Cette saison, l'association espère rassembler les adhérents autour d'un bon repas en mai ou juin !

Il est toujours possible de rejoindre l'AGEL tout au long de l'année.

Informations pratiques : cette année, il y a eu un changement de professeur. Nataly a remplacé Peter Schweitzer et les horaires des cours sont un peu modifiés.

- Le mardi à 20 h 30 avec Nataly
- Le jeudi à 18 h 30 avec Sylvie Le Bris
- Le vendredi à 9 h 15 avec Line Priser.

Pour cette saison sportive 2020-2021, les consignes sanitaires sont strictement mises en place depuis les premiers cours. La cotisation est de 80 € pour un cours et de 100 € pour deux ou trois cours. Le petit plus de l'AGEL, les cours sont assurés pendant la moitié des vacances scolaires, entre septembre et juin, sauf pendant la période de Noël.

Venez essayer une séance et si le cœur vous en dit, adhérez !

L'association vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année.

Alizée Boissel Le Béchec, Présidente

NOTA : Une petite précision en temps réel à ajouter du fait du reconfinement, nous nous démenons pour trouver une solution virtuelle pour rester connecté à nos adhérents : vidéo, cours en ligne,... Nous étudions toutes les possibilités. Les membres du bureau

Ecole de Volley Louannec



Venez découvrir l'école de volley de Louannec, le jeudi soir de 17h30 à 19h avec Germaine à la salle de sport.

Nous pouvons accueillir à partir de 9 ans jusqu'à 13 ans.

Si tu veux découvrir et t'initier à jouer au volley-ball, alors n'hésite pas à venir essayer car tu as 3 séances d'essais, avant de t'engager à prendre une licence. L'effectif cette année est composé de 6 joueuses dont Julia, Korydwen, Fanny, Laura et Joanne qui sont en M13 (benjamines) et Asia en M11 (poussine).

Nous travaillons beaucoup sur les fondamentaux techniques (passes à 10 doigts, manchette, services) et les habiletés motrices, sous forme de circuits physiques.

L'objectif est de prendre plaisir à s'entraîner, s'entraîner pour progresser au fur et à mesure des entraînements et matchs, pour ceux/celles qui souhaitent faire de la compétition.

Tu es le/la bienvenu(e) alors rejoins nous vite, on t'attend pour taper du ballon.

Contact : Germaine MANMIEU - 06 18 74 04 09

Baby Ball

Cette nouvelle saison marque l'arrivée de Germaine qui animera les séances du samedi matin cette saison. 9h30, salle du Carpont : la porte s'ouvre sur un terrain truffé d'ateliers concoctés par notre hôte. Haute en couleurs, c'est une farandole de défis qui attend nos jeunes pousses. Cette piste aux étoiles donne autant envie aux petits qu'aux plus grands de venir s'y essayer.

L'attention de nos aventuriers est rapidement portée vers Germaine, qui explique les différents ateliers, avant de lancer l'échauffement. Ça y est, le top départ est donné, l'exploration peut commencer, elle se ponctuera par un retour au calme.

Le traditionnel goûter de fin de séance récompensant toute l'énergie dépensée, va encore devoir s'absenter quelques semaines... Mais il l'a promis, il reviendra très vite, avec autant de gourmandise.

Le bureau du baby-ball

babyball.louannec@gmail.com



Les Sternes

Après une saison 2019-2020 arrêtée en plein élan en raison de la Covid-19, le club de gymnastique « Les Sternes » a choisi de regarder vers l'avenir malgré toutes les incertitudes qui pèsent sur la nouvelle saison. Protocole sanitaire et groupes réduits sont donc au programme de la rentrée. Conséquence pour le club, une légère baisse du nombre de licenciées qui ne seront que 99 cette année.

Malgré cette rentrée pas comme les autres, toutes les gymnastes anciennes ou nouvelles ont pris beaucoup de plaisir à retrouver la salle et les agrès. Chaque mercredi, vendredi et samedi, des plus jeunes aux plus âgées, elles s'entraînent sous la conduite de leurs coachs qui transmettent leur passion et leurs connaissances.

Si les incertitudes restent nombreuses, le club a choisi d'aller de l'avant et de dérouler sa saison comme à l'accoutumée. Les juges se rendront donc à la Beaumanoir de Dinan le 13 décembre 2021 pour la traditionnelle formation-recyclage qui se déroule chaque année.

Lors des derniers entraînements de décembre pour les jeunes et aînées et de janvier pour les poussines, les gymnastes réaliseront les mouvements imposés de la Fédération Sportive et Culturelle de France pour se faire évaluer par les juges du club. A l'issue de cette évaluation, des équipes seront composées pour participer aux finales départementales par équipes. A ce titre le club devrait organiser la finale départementale poussines le 21 février 2021. Les jeunes et les aînées iront affronter les autres clubs le 7 février 2021 à La Beaumanoir de Dinan. A l'issue de ces finales, les équipes qualifiées pourront disputer les finales régionales qui sont respectivement programmées à Ploufragan et à Brest.



L'équipe des Sternes

La rentrée au Tennis club

Le Tennis club de Louannec a fait sa 40^{ème} rentrée sportive cette année. Avec une cinquantaine de licenciés au moment de lancer la saison, l'association garde un nombre d'adhérents constant par rapport à l'année passée. Nous étions présents à différents forums des associations : Louannec bien évidemment, mais aussi à Saint-Quay-Perros et Kermaria-Sulard dans le but de faire connaître un peu plus le club. Nous espérons une croissance de nos adhérents car nous avons mis en place un prix de 95 € comprenant une heure de cours par semaine pour tout joueur n'ayant jamais fait de tennis auparavant.

L'année passée a été marquée bien évidemment par le premier confinement qui avait mis en pause tous les cours et les entraînements. Nous avons tout de même pu proposer à la sortie du confinement, des cours aux enfants sur les terrains extérieurs derrière la mairie, en suivant les mesures sanitaires recommandées par la mairie et la Fédération Française de Tennis.



Concernant l'école de tennis, nous restons sur un nombre de créneaux d'entraînements un peu plus importants, avec 6 groupes d'entraînements jeunes répartis le mardi et le mercredi, un groupe adultes le mardi soir et 2 groupes adultes le jeudi soir. Il nous reste la possibilité d'accueillir encore des nouveaux membres qui voudraient commencer après le confinement. Les groupes d'entraînements sont encadrés par Georges Paysant et Thierry Rondot. Thierry vient de la région lyonnaise où il enseignait depuis trente ans. « Il met en avant la convivialité, c'est quelque chose qui nous convient bien », précisait le président Nicolas Lopez, dans l'article paru dans le Trégor en début de saison.

Le championnat par équipes seniors a également repris ses droits : avec le championnat des plus de 35 ans en début d'année, et le début du championnat par équipe sénior pour lequel nous avons une équipe engagée en D2, sous la houlette de notre fidèle capitaine

Denis Le Noan. Nous avons également deux équipes jeunes engagées cette année. Enfin, le début d'année a été marqué par la performance de Clara Burel à Roland Garros qui a mis en lumière ses débuts au club.

Pour tout renseignement au club vous pouvez appeler le Président du Club Nicolas Lopez au 06.22.27.15.48 ou envoyer un mail au club : tc.louannec@gmail.com.

L'Équipe du T.C.L.

Le cyclo-club Louannécain

Cette année, le club cyclo a vu ses effectifs progresser du fait de quatre nouveaux licenciés. Après plusieurs années de baisse continue c'est un point à signaler très positif. De ce fait, le club a démarré l'année avec un bel optimisme qui s'est arrêté net courant mars comme toutes les activités sportives à l'échelon mondial.

Pendant la période de confinement, certains ont ressorti leurs vélos d'appartement pendant que d'autres prenaient leurs VTT pour faire des courtes distances à moins d'un km du domicile, et d'autres encore dépassaient le km en prenant le risque de se faire sermonner par la gendarmerie.

Après les deux mois de confinement, les sorties régulières et programmées du club ont repris le dimanche ou les entraînements dans la semaine. En revanche tous les rassemblements régionaux et concentrations de cyclos étaient annulés et le sont encore en fin d'année.

Le voyage vélo du club prévu à Samoëns en juin a été reporté à l'année prochaine en principe.

En attendant de nouveaux projets, les cyclos ont donc repris leur rythme en roulant régulièrement toutes les semaines si la météo le permet.

Si vous êtes intéressés par nos activités, vous pouvez consulter le site web du Cyclo Club Louannécain à l'adresse suivante : <http://louannecyclo.free.fr/>

Vous trouverez sur le site tous les renseignements utiles sur nos activités et sur notre organisation.

Nous vous invitons à prendre contact avec nous si vous souhaitez vous remettre au sport par le vélo, ce qui serait très profitable pour votre santé.



Daniel Le Roy

Président du Cyclo-Club Louannécain

Tél : 02.96.21.75.88- Mail : leroydg@orange.fr

Baby Gym

La Baby Gym a repris le 14 Septembre après une fin d'année plus que perturbée par le Covid.

Cette nouvelle saison va-t-elle, elle aussi, devoir se mettre en pause ? Pour le moment son sort est plus qu'incertain. Nous espérons cependant que les enfants pourront très vite retrouver leur animatrice Aurélie, mais surtout leurs copains ainsi que les parcours qui ravissent toujours petits et grands.

Les séances ont toujours lieu le mardi de 9h45 à 10h30 hors vacances scolaires et il reste des places si vous désirez nous rejoindre.

En attendant, prenez soin de vous et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au 06 89 81 04 22.

Émilie ZEGGANE, Présidente



Louannec Esprit Taiji

La saison 2020-2021 a débuté pour l'association LET (Louannec Esprit Taiji) par les premiers cours du mercredi 16 Septembre.

Gabrielle, Nicole et Sylvie sont heureuses d'avoir retrouvé le plaisir de pratiquer cette discipline en groupe avec d'anciens et nouveaux adhérents.

Malgré les circonstances très particulières de cette année, Sylvie a maintenu ses séances tout l'été, dans un beau jardin proche de la mer une fois le confinement terminé et à partir de Juin dans la salle habituelle dès que l'autorisation en a été donnée par la mairie.

Cette année, un cours supplémentaire est proposé le vendredi soir.

Les séances ont donc lieu à Louannec :

- le mercredi de 17h à 18h25 : cours débutants avec Sylvie.
- le mercredi de 18h30 à 20h : cours avancés avec Bertrand.
- le vendredi de 18h à 19h25 : cours débutants avec Sylvie.
- le vendredi de 19h30 à 21h : cours avancés avec Sylvie.



En Février dernier, l'association a fêté le Nouvel An Chinois à la salle des fêtes de Louannec.

Journée très réussie avec dégustation des préparations culinaires asiatiques de Mona et partage de multiples activités en lien avec notre discipline.

Comme l'an passé, l'association poursuit son "jumelage" avec l'association de Taiji de Ploulec'h, "Taichi Ploulec'h", en proposant à ses adhérents la possibilité d'assister à tous les cours à Ploulec'h, en s'acquittant d'un paiement de 10 € pour un an (assurance) à cette association.

A Ploulec'h aussi, un nouveau créneau a été ouvert, les séances ont lieu à Ploulec'h :

- le lundi de 16h45 à 17h25 : cours débutants avec Bertrand.
- le lundi de 17h30 à 18h30 : cours intermédiaires avec Bertrand.
- le mardi de 19h30 à 20h25 : cours débutants/intermédiaires avec Bertrand.
- le mardi de 20h30 à 21h30 : cours avancés avec Bertrand.
- le jeudi de 19h à 20h : cours débutants avec Sylvie.
- le jeudi de 20h à 21h : cours intermédiaires avec Sylvie.

Sylvie Jouhaud

Contacts et renseignements :

Sylvie 06 27 41 13 02 / sylviejouhaud@yahoo.fr

Nicole 06 87 28 71 38 / scalbert.nicole@orange.fr

Les infos, tarifs, horaires, photos et vidéos sont à retrouver sur le site <http://www.taiji-louannec.fr>.

T.T.L.P.L

La saison 2019-2020 avait commencé sous les meilleurs auspices pour le TTLPL :

- nombre d'adhérents en augmentation de 130 à 160 (1er club des Côtes d'Armor au niveau effectif),
- montées de 2 équipes dans la division supérieure dont l'équipe 1 en Régionale 2,
- nombreux jeunes au niveau régional.

Mais la situation sanitaire a brisé cet élan et au mois de septembre le club se demandait dans quelles conditions sportives et financières (annulation de tournois = pertes de revenus) il allait poursuivre son activité.

Heureusement, grâce au soutien des municipalités, au dévouement des bénévoles et à la compétence de son entraîneur, il semble que le TTLPL soit reparti d'un bon pied avec des perspectives tant au niveau des équipes (montées envisageables pour la 2^{ème} phase) qu'au niveau individuel.

Alain GUEDE



U.S.P.L.

Nous nous sommes quittés rapidement en mars dernier à cause du Coronavirus, saison sportive 2019-2020 terminée avec un maintien en R2.

Début novembre nous nous retrouvons dans la même situation sanitaire, confinement et peu de visibilité à court terme.

Nous avons bien commencé courant juillet, avec un nouvel encadrement en seniors, sous la responsabilité de Jérémy FABRE entraîneur principal, secondé par Corentin LE MAILLOT et François NIQUEL.

Nous démarrons cette nouvelle saison avec de très jeunes joueurs. Il leur faudra du temps et du travail pour s'améliorer collectivement et se mettre au niveau de la R2. Nous voyons leurs efforts et leur volonté sur le terrain.

Nous nous concentrons aussi particulièrement, avec l'aide et la présence de Jean-Luc PIERES, sur notre rôle d'encadrant éducateur pour l'ensemble de l'école de football, filles et garçons.

Les entraînements et les matchs de toutes les équipes de jeunes se déroulent sur les terrains de PERROS-GUIREC et de LOUANNEC. Nous avons besoin de ces surfaces sportives.

Quand nous reprendrons nos activités après ce nouveau confinement, nous, dirigeants, entraîneurs, encadrants et bénévoles à l'USPL, aurons un rôle important à jouer pour redonner de la joie et du plaisir à tous nos joueurs et en particulier aux plus jeunes.

Notre objectif principal c'est bien la formation et l'éducation de nos jeunes.

Albert CADIOU – Vice Président



Association Yoga Louannec saison 2020-2021

L'association de Yoga de Louannec a repris ses cours depuis le 22 septembre dernier.

L'association est dans sa 35^{ème} année.

Les cours de Yoga sont assurés par Sylviane Carré les mardi matin, mardi soir, mercredi matin et mercredi soir, épaulée par Claire Peloutier le jeudi soir. Les horaires des 10 cours hebdomadaires sont :

Mardi : 09h00 et 10h30 - 17h45 et 19h15

Mercredi : 09h00 et 10h30 - 17h00 et 18h30

Jeudi : 17h45 et 19h15

Lieu : Centre de Loisirs de LOUANNEC (salle polyvalente)

Les cours ont une durée de 1h15.

La cotisation annuelle à l'association est de 7 €.

LES COURS :

Un cours regroupe environ une dizaine de participants.

Une tenue souple de type " jogging " convient parfaitement.

L'important c'est de ne pas être gêné par ses vêtements.

Pour la relaxation un pull et des chaussettes sont conseillés pour ne pas avoir froid.

Prévoir une grande serviette (serviette de bain ou de plage) car les tapis sont collectifs.

Chaque participant devra avoir sa couverture personnelle et son coussin cette année (mesures sanitaires à cause du covid 19).

Masque obligatoire sauf durant le cours

Les cours sont dispensés de septembre à juin (sauf durant les vacances scolaires).

Le premier cours d'essai est **gratuit**.

Les personnes et n° tél pour joindre l'Association sont :

- Sylviane Carre, professeur de Yoga et réflexologue.

Tél : 06 61 62 15 04 (n° prioritaire).

Email : carre_sylviane@orange.fr

- Claire Peloutier, professeur de Yoga. Tél : 06 62 58 17 39

Email : claire.peloutier22@gmail.com

- Gérard Le Rest, président de l'association.

Tél : 02 96 48 33 29

- Elisabeth Le Poëc, professeur de Yoga.

Tél : 02 96 23 28 55 (remplaçante).

Site web : <http://www.yoga-louannec.com/>.

Gérard LE REST





Bibliothèque municipale

Depuis la rentrée de septembre 2020, la bibliothèque municipale continue à bien fonctionner.

Le nouveau créneau horaire du jeudi de **16h15 à 18h**, est venu remplacer le créneau du mercredi, permettant ainsi aux familles de

profiter de la bibliothèque à la sortie des écoles.

Face au nouveau confinement, la bibliothèque a été contrainte de fermer ses portes au public et de mettre en place des mesures afin de préserver l'accès à la culture.

Un drive est proposé le samedi matin de **10h30 à 12h aux adhérents** qui peuvent réserver leurs ouvrages sur le site internet.

Concernant les différents projets (accueil des scolaires, club de lecture, animations diverses,...) ceux-ci sont pour le moment mis en attente, ce qui nous laisse le temps de bien les peaufiner en attendant la réouverture.

En septembre, de nouvelles commandes ont été faites afin de renouveler les stocks soit 100 nouveautés adultes (bd et romans) et 75 nouveautés jeunes et ados (bd romans et albums).

Les bénévoles travaillent activement à couvrir et cataloguer ces nouveaux ouvrages afin qu'ils soient proposés sur le Drive.

Vous pouvez continuer à suivre les informations sur le site internet :

<http://www.louannec.com/bibliotheque-municipale>

L'Équipe de la Bibliothèque



Une nouvelle tête au sein du personnel communal

Johan, saisonnier responsable adjoint du camping cet été, en charge entre autre de la sécurité et référent Covid, nous rejoint en tant que contractuel.



Etat civil 2019-2020 (arrêté au 6 décembre 2020)

NAISSANCES

Malya Alice Danielle Nicole MARTIN JANVIER	23 janvier	Théo DUPONT GORVAN	4 juillet
Jules Arthur FABRE	04 février	Soren Sébastien LE MORVAN	5 juillet
Ernest Simon DESVIGNES JONNEAUX	03 février	Malo François Augustin AMMAR-KHODJA CORNIL	22 juillet
Léonie COUZIGOU	29 février	Agathe Emma Louise DROUMAGUET	9 août
Lounys Titouan BOISSEL	20 mars	Lisa LOPEZ	5 septembre
Nalya GUILLOU	1 ^{er} mai	Théo Albert Bernard TOUPIN	30 octobre
Sixtine OLLIVIER	12 mai	Alexandre CHARLOU	1 ^{er} décembre

MARIAGES

Stéphane COUZIGOU et Aurélie LEBLANC	1 ^{er} février
Christophe BARANGER et Mélanie PAGE	22 août
Stéphane CHAMP et Catherine LE MERR	26 septembre
Ivan LE NOA PELLAÉ et Virginie Josée Marie GOUZIEN	17 octobre
Philippe Marc DURAND et HalynaDmytriivna IHNATENKO	30 octobre

Un nouveau cuistot pour nos enfants à la cantine scolaire



Notre ami et cuisinier de la cantine scolaire, Robert, a fait valoir ses droits à la retraite (cf Louanec Infos d'Octobre). Après un intérim par un cuisinier détaché par le Centre de Gestion, un nouveau chef des fourneaux a été recruté. Il prendra possession de sa cuisine au 1^{er} janvier.

Il s'agit de Jérôme Moulin, âgé de 39 ans, demeurant Tonquédec.

Jérôme possède une solide expérience. Après 19 ans dans la marine nationale en tant que matelot-cuistot, il occupe actuellement un poste à la cantine scolaire de Plourin-Les-Morlaix. Il a aussi pratiqué dans trois autres établissements scolaires.

Il veut, pour préparer des repas équilibrés, privilégier les produits de commerces et maraîchers locaux, tout en favorisant la saisonnalité de ceux-ci.

Il souhaite aussi mettre en place la « loi Égalim » de 2018, qui préconise l'équilibre

des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable. Cette loi poursuit trois objectifs :

- payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Nous souhaitons la bienvenue à Jérôme et lui souhaitons une pleine et entière réussite à son nouveau poste.

Troubles de voisinage : bruits de comportement

Il a été porté à la connaissance de la mairie dernièrement, mais plus particulièrement pendant le confinement et le déconfinement de la 1^{ère} vague du coronavirus, que des bruits de voisinage générés par le comportement d'une ou plusieurs personnes voire d'un animal, ont causé des nuisances sonores importantes, qui commencent la nuit, constituent un tapage nocturne.

Qu'il soit propriétaire ou locataire, un habitant ne doit pas perturber la vie quotidienne de ses voisins. Les troubles de voisinage peuvent vite gêner la vie. Et de rappeler aux voisins les plus indécents que le tapage nocturne ou diurne est puni par la loi dans un second temps. Les démarches amiables sont à privilégier avant de prévenir les autorités et porter l'affaire devant les tribunaux compétents.

La loi encadre le tapage nocturne et le tapage diurne. C'est-à-dire que de jour comme de nuit, il n'est pas possible de déranger ses voisins avec un bruit répétitif et intense. Les auteurs s'exposent à une amende forfaitaire de 68 euros qui peut aller jusqu'à 180 euros si elle n'est pas réglée dans les 45 jours.

Le respect mutuel doit donc être la règle des deux parties.

FRELONS ASIATIQUES

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques dans votre propriété, vous êtes invités à vous rapprocher de la Mairie pour obtenir la liste officielle des diverses sociétés intervenantes ou consultez là sur le site de la commune : www.louanec.com

DÉCÈS

Simone Alberte RIBET	28 novembre	René RAVILY	1 ^{er} juin
Yvonne LE SANN veuve QUEMENEUR	23 décembre	Jean Pierre François Maurice JARRY-ROPARS	7 juin
Annick Marie Françoise HAMEL Veuve CADIOU	15 décembre	Raymond GALLERNE	12 juin
Roger Henri Pierre SCHERRER	13 janvier	Paul GUYOMARD	14 juin
Yves Jacques LE GUENNEC	14 janvier	Marcelle Berthe BLART veuve NICOURT	24 juin
Jean-Yves Paul Christian MOULIN	14 février	Daniel Michel GOEMINNE	20 juillet
Alice Marie MORELLEC veuve LENOIR	29 février	Hervé Pierre GODÉ	30 juillet
Jean Paul PRIGENT	29 février	Roger François DANIEL	3 août
Renée Marie LE DRET épouse DERRIEN	9 mars	Marie-Laure HUON	28 juillet
Jean François LE SAINT	31 mars	Catherine Corinne Johanne DANIEL épouse VANNEY	30 juillet
Bernard Joseph QUÉRÉ	4 avril	Yves ROLLAND	31 août
Marie-Laure Elisabeth THOMAS		René LECOUEY	10 septembre
veuve VANDENBOSSCHE	27 mars	Henri Marcel DANIEL	28 octobre
Gisèle LE PENVEN épouse GODÉ	17 avril	René LEGENDRE	16 novembre
Nathan Maelann CADRO	20 avril	Yvonne RIOU veuve LE GOAZIOU	25 novembre
Gérard Mathurin Joseph GUÉGAN	25 avril	Francis PIRIOU	1 ^{er} décembre
Jacqueline Geneviève RABADEUX	08 mai	Noémi LE BIVIC veuve LE PARANTHOEN	6 décembre

Le service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.)

Après avoir été hébergé à Saint-Quay-Perros et au pôle Phœnix à Pleumeur-Bodou, le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) s'était installé à Perros-Guirec au sein de la Maison médicale de Kerreut, en septembre 2018. À la même époque, le SSIAD du pôle de Perros-Guirec rejoignait Lannion-Trégor-Solidarités. Du 16 au 22 novembre, l'équipe du service de soins infirmiers à domicile rejoindra le Service d'aide et d'accompagnement à domicile au 25, avenue de la mairie, à Saint-Quay-Perros. Un retour aux sources puisqu'auparavant les deux services étaient réunis sous le même toit.

La coordination des parcours facilitée

L'antenne de Lannion-Trégor Solidarités accueillera donc dorénavant l'ensemble de ses bénéficiaires et de ses patients dans un lieu unique. Ce regroupement facilitera la coordination des parcours des personnes accompagnées dans le respect de la charte des droits et libertés.

Contact

Lannion-Trégor Solidarités-Pôle de Perros-Guirec, soins infirmiers à domicile au 02 96 91 23 21 ; aide à domicile au 02 96 91 00 09 ou par mail, lts.perros@lannion-trégor.com.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Accueil physique sur rendez-vous.

Pour les nouvelles demandes : plateforme de Lannion-Trégor Solidarités, ouverte du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h au 02 96 22 15 20 ou lts@lannion-tregor.com

(art. du télégramme du 16.11.2020)



Médaille du tourisme pour Rozenn

Rozenn CABEL, vient d'obtenir la médaille de bronze du tourisme. Bel honneur et belle récompense, pour cette employée communale qui assure depuis plusieurs années déjà, la charge de responsable et de régisseuse au camping municipal Ernest Renan de Louannec.

Elle a tout juste 18 ans et débute comme saisonnière au camping, à manipuler balais, serpillères et chiffons. Elle effectuera ces tâches durant trois étés.

Elle est ensuite recrutée et partage son emploi du temps entre la mairie hors saison et le camping l'été.

Reconnue pour son implication, cette médaille est aussi un aboutissement et une reconnaissance.

Félicitations Rozenn



Nouveau matériel : la mini pelle

Arrivée depuis quelques semaines aux ateliers municipaux, la mini pelle acquise par la commune, est entrée en action sur nos différents chantiers.

Polyvalente, elle est utilisée à l'aménagement des espaces verts, mais aussi pour des travaux de voirie, d'aménagement et d'entretien de réseaux divers et du cimetière ainsi que de l'aménagement urbain.

La location d'une telle machine revenait très chère et cela a motivé notre achat.

Fournie par LOCARMOR, son coût est de 38500 € TTC, avec une remorque de 3,5T, pour la déposer sur ces lieux d'emploi.



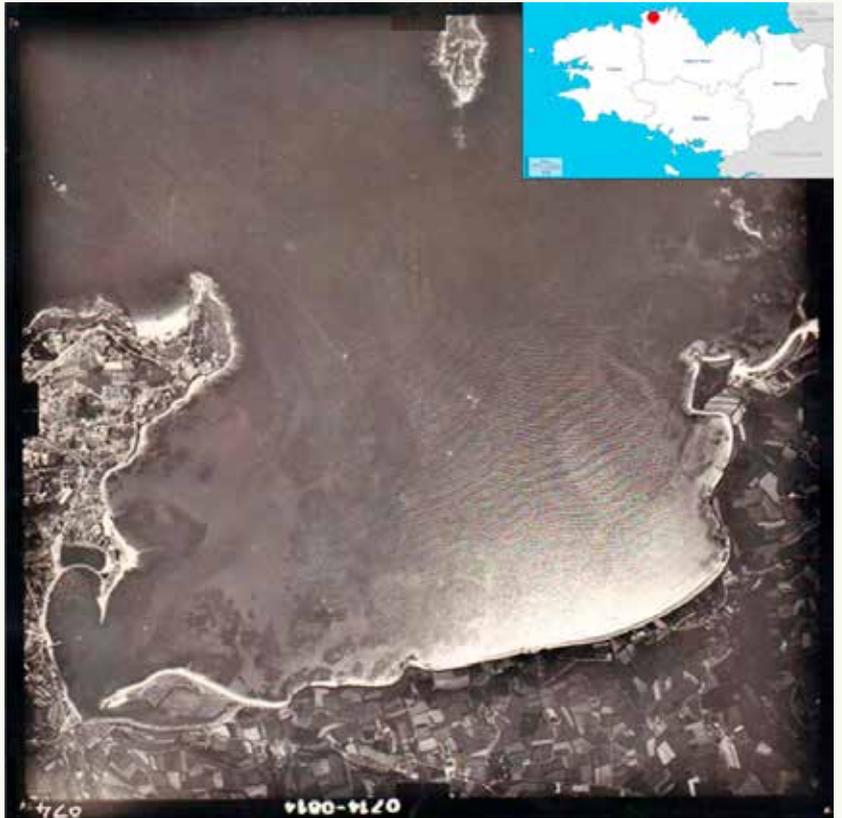
La légende du cordon littoral, le Kinn...

Quand vous vous dirigez vers Perros, vous voyez sur votre droite le cordon littoral du Kinn qui enserme le plan d'eau du Lenn. Sachez que cette flèche de sable et de galets est une des curiosités géologiques de Louannec. Les géographes lui donnent 6.000 ans d'âge, ce qui est peu si l'on compare avec les blocs de la Côte de Granit, vieux de 300 millions d'années. Ce petit frère du Sillon du Talbert doit son existence à la rivière Truzugal qui a bloqué à cet endroit toutes ces alluvions. Ce mini-sillon est plus large qu'il n'y paraît puisqu'à hauteur de la partie où poussent les herbes de la pampa, on pourrait aménager une aire de football !

Les Anciens avaient recours à une légende pour expliquer l'existence du Kinn. La voici : Vivait dans la forêt de Huelgoat un géant du nom de Gerv. Un jour, il fut invité sur la Côte des Légendes, quelque part du côté de Kerlouan. Son hôte ne lui servit pas un repas à hauteur de son appétit. Fou de rage, son ventre criant encore famine, il balança des rochers qui allèrent choir à Huelgoat et qui ont formé les chaos que l'on connaît ! Il avait une femme à sa taille, une géante. « Elle était si grande que la cime des arbres les plus élevés lui chatouillaient l'entre-jambes » est-il écrit.

Un jour, cette femme passait là où nous habitons avec une charge de pierres et de sable dans son tablier. Exténuée, prise d'un gros coup de fatigue, elle laissa tomber son fardeau qui devint ce que vous voyez sur la photo ci-jointe...

Texte : Jean-Paul Simon ; Photo : Jean-Louis Turlin.



Texte : Jean-Paul Simon ; Photo : Jean-Louis Turlin.

Nouveaux commerçants



Voitures Sans Permis 22

VSP 22, une nouvelle enseigne à Louannec. Installée au 34, route de Tréguier, à Louannec, Vanessa Bardi, vous propose l'achat, la vente et le dépôt-vente de voitures sans permis, en neuf et occasion, toutes marques.

Tél : 06 64 67 61 77

Bouquet d'Intentions

En remplacement de Créa-Flore, Audrey a ouvert son magasin de fleurs et d'accessoires 1, allée du Verger à Louannec : « Bouquet d'Intentions ».

Un rayon d'épicerie fine locale et de thé a également été mis en place et un espace cérémonie a également été aménagé.

Site web : <http://audrey-bouquet-d-intentions.france-artisanat.fr/>

Mail : bouquet_dintentions@yahoo.com

Tél : 02 96 91 04 04 - 06 52 98 53 19

Ouvert du mardi au samedi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h et le dimanche, de 10 h à 12 h.

Commandez par tél et réglez par CB. Livraison possible dans un rayon de 15 km.



Commerçants ambulants



Chaudron Magique

Le food truck « Chaudron Magique » a obtenu l'autorisation de s'installer : **le jeudi soir sur le parking de la poste, toute l'année de 18h à 20h30.**

Il propose des produits maison :

- fish and chips
- nuggets de poulet
- sauces maison
- desserts maison.

Hélène et Olivier MALLET :

Port. : 06 84 01 77 03

Mail : lnfollet@hotmail.fr



PIZZA BIO - www.pizzabio.bzh

Vincent et Vincent vous accueillent :

le mardi soir de 17h à 21h30 sur le parking au rond point de Mabiliès (près du chalet LTC).

Au menu, des pizzas avec des produits issus de l'agriculture biologique.

Passez vos commandes au **06.31.90.55.26**



Activité	Entreprise	ADRESSE	TELEPHONE
Architecture	ANGLE DROIT	20, route de Kerjean	06.12.51.07.97
Artisan plombier	PARANTHOEN Olivier	4 route de Lannion	02.96.23.36.73
Auto-école	ARMOR AUTO-ÉCOLE	4 route de Tréguier	02.96.37.03.66
Bricolage-Multi-services	Et si j' appelle Emmanuel !	Louannec	06.48.97.48.22
Chantier naval	DRAGON ROUGE	Mabiliès Route de Tréguier	02.96.49.05.81/06.07.09.36.79
Chauffage-Sanitaire-Entretien	CSE LE HUEROU	13 route de Kerjean	02.96.91.29.65/06.10.55.15.60
Charpente - Ossature bois	ARMOR CHARPENTE	2 rue du Rosédo	06.21.93.20.07
Charpente Menuiserie Cloisons	EMC 22	47 route de Tréguier	02.96.91.03.03
Constructeur	FORHOME	ZA Mabiliès	06.17.92.07.39
Couverture zinguerie bardage	BREHAULT Guillaume	15, Ar Vouster	06.77.82.97.58
Couture	L'ATELIER DE COUTURE	10 hameau de Petit-Camp	02.96.23.26.87
Couture	COUTURE MANNICK	19 bis Tristan de Coëtmieux	06.87.99.77.86
Diagnosics immobiliers	DIAGNO IMMO	19 route du Stivel	02.96.23.16.90 / 06.88.81.44.47
Electricité	MJ ELEC	1 bis allée du Verger	06 64 37 18 10
Electricité	E.G.C.M	53 ter route de Tréguier	02.96.23.08.60/06.43.85.06.39
Electricité Plomberie Sanitaire	RST	13 rue des Roches Douvres	02.96.91.01.12
Electricité Plomberie Chauffage	SUNELEK	ZA de Mabiliès	02.96.23.01.11/06.82.55.58.32
Entretien Jardins	JP PAYSAGES	38 Route de Perros	02.96.91.12.24
Fenêtres Vérandas Alu	SARL ALLAIN Hervé	ZA de Mabiliès	02.96.91.10.60
Imprimerie	Editions JACK	54 route de Tréguier	02.96.23.24.44
Impression Textile	KAMEHAMEHA	7 route de Kerjean	06.62.45.20.72
Jardinier	MON JARDINIER	ZA de Mabiliès	06.33.19.46.02
Paysagiste	ATOOUT PAYSAGE	ZA de Mabiliès	06.33.19.46.02
Peinture	SOLEMUR	45, route de Tréguier	02.96.45.21.76
Photographe	LE MARDELÉ Jérémy	Louannec	06.16.65.25.96
Maçonnerie	ARMOR BATY	4 ter Le Tossen	06.63.20.16.76
Maçonnerie	BODIN Frédéric	2 venelle de Jardellec	06.65.27.26.05
Mécanique	Société ACTUEL VO	43 route de Tréguier	02.96.23.14.48
Menuiserie Agencement	CORNU Vianney - CÔTÉ BOIS	ZA 22700 Louannec	06.81.59.90.34
Menuiserie	SAD Guilloteau Marc	46 route de Tréguier	02.96.23.33.86/06.86.46.95.60
Nettoyage	MATHURIN Philippe	12 Clos du Jardellec	02.96.49.07.90
Nettoyage automobile/Voitures sans permis	Atelier VSP	ZA de Mabiliès	02.96.21.98.17/06.66.77.42.83
Peintre	LE GAFFRIC Georges	8 Park ar Groas	02.96.23.17.65/06.87.36.35.72
Peintre	LG Déco	2bis Allée du Verger	06.50.46.95.22
Plomberie Chauffage	GARDES Romain	Louannec	02.96.23.39.78/06.24.78.56.17
Plomberie	MARTIN Franck	Louannec	06.86.80.85.74
Vitraux	VITRODESIGN	7, rue des Granites	06.58.48.10.67/02.96.46.19.89
Voilerie-Grément-Chantier	ESCALE VOILE	Route de Nantouar	06.28.34.08.96

Activité	Commerce	NOM Prénom	ADRESSE	TELEPHONE
Bar	Le Dockland	M. DEFOICHE Olivier	2 Route de Kernu	02.96.23.01.34
Boucherie-Traiteur	Boucherie Jacques	M. MALLEDAN	14 Route de Tréguier	02.96.23.27.00
Boulangerie	Société Le Boulch	M. LE BOULCH	12 Route de Tréguier	02.96.91.14.22
Boulangerie	Boulangerie	Mme M. COTTIN	13 av. des Feux du Large	02.96.91.03.57
Brasserie	Eux	MM GUEGOU Cyril et Sylvain	Pont ar Saux	02.96.23.21.67
Cigarettes Electroniques	Ty Smoky	M. FABRE	4 route de Tréguier	06.88.59.98.26
Chambres et table d'hôtes	Le Colombier	M. VANBELLE	8 Coat Gourhant	02.96.23.29.30/06.23.58.58.34
Coiffeur	Mèche bleue by Anne-Laure	ABDALLAH Anne-Laure	1 rue des Ecoles	02.96.23.07.64
Coiffeur	Couleur Déco	Mme PLUNET	Le Clos du Bourg	02.96.91.18.34
Epicerie	L'Épicerie des Îles	Mme et M. LE GALL-LE BÉCHEC	18 Route de Tréguier	02.96.23.17.54
Fleuriste	Bouquet d'Intentions	Mme LE BIVIC Audrey	1 Allée du Verger	02.96.91.04.04/06.52.98.53.19
Garagiste	Garage AD	M. et Mme ECHAVE	49 Route de Tréguier	02.96.23.29.47
Garagiste	Garage CAP 22	M. LE BRICQUER Stéphane	ZA de Mabiliès	02.96.23.34.85
Horticulteur	Horticulture de Pen Ar Hoat	M. BODIOU	7 Route de Lannion	02.96.23.18.94
Hôtel	Les Stermes	M. et Mme DURAND-DESCADILLES	Pont ar Saux	02.96.91.03.38
Hôtel	Motel du Lenn	M. EMBRY	70 Route de Perros	02.96.23.28.47
Hypnothérapeute	Hypnothérapeute	M. DRAINS Fabrice		06.11.23.59.82
Immobilier	ABCD Immobilier	M. DENIEL Benoît	Route de Tréguier	02.96.23.04.31
Immobilier	IAD	M. BERTHELOT Benoît		06.76.97.26.28
Immobilier	Propriétés-privées.com	Mme LAVÉANT Mélina		06.60.28.27.99
Immobilier	SAFTI	M. HUON Chantal		06.60.63.41.41
Massage - Reflexologie	Tamaris	Mme CARPENTIER Sabrina	8, rue des Mouettes	06.71.03.53.20
Maître nageur	Hamonou-Bichat	Mme Hmonou-Bichat Cyndie		06.64.00.94.78
Notaire	Etude notariale	M. PARTIOT Rémi	3 rue des Ecoles	02.57.63.02.67
Restaurant	Il Bocconcino	M. DA BARBIERI Luca	4, route de Kernu	02.96.91.83.21
Restaurant	Kerjoem	M. et Mme HERBAIN Marc et Géraldine	15 Rue des Ecoles	09.86.69.60.31
Restaurant	L'Abriçôtier	M. et Mme QUENEC'H DE QUIVILIC	35 route de Perros	02.96.91.20.28
Restaurant	La table de Ced	M. CARPENTIER Cédric	2 allée du Verger	02.96.23.52.51
Service à la personne	Aide 2 vie - Maintien à domicile	M. DECOURTIE Olivier	38, route de Tréguier	02.96.23.16.41
Service à la personne	Les petits services du Trégor	M. THOMAS Rodolphe	Kergueno	06.69.09.17.97
Service à la personne	Particuliers Services	M. LE QUELLEC JP	38bis, route de Perros-Guirec	02.96.91.12.24/06.62.67.76.87
Savonnerie	Savonnerie de l'Île Tomé	M. MILLOT Gérard	39 Côte de Kernu	06.89.33.59.87
Esthéticienne à domicile	Bella Rose	Mme GUILLOTEAU Sabrina	46 Route de Tréguier	06.41.56.01.23/02.96.23.33.86
Tabac - Chambres d'hôtes - Bar	Le Village	M. TANGUY Cédric	1 Route de Tréguier	02.96.23.20.60
Toilettage canin	Tendance Canine	Mme GIROUX Hélène	4 Rue de St-Yves	02.96.91.28.99
Vendeur automobile	VSP22	Mme Vanessa Bardi	34 route de Tréguier	06.64.67.61.77

LOGEMENT - HABITAT

ADIL (Information sur le logement)

Renseignements d'ordre juridique ou financier
Permanence 9h-12h
Centre Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 61 50 46

CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

Permanence de l'union locale CLCV Lannion-Trégor, association de Consommateurs.
Tous les vendredis, 9h-12h.
Centre social de Ker-Huel - 29 bd d'Armor - Lannion
Tél. : 02 96 48 27 47
E-mail : clcv-tregor@tiscali.fr
Site Internet : www.clcv.org

UFC - QUE CHOISIR (Association des consommateurs)

AL de Paimpol/Lannion
Permanence à Lannion chaque mardi de 14h à 15h30 et vendredi de 15h30 à 18h30.
Espace Volta - Bâtiment B au R.D.C.
1 rue Ampère
22300 LANNION

C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor)

M. Claude THIMEL, architecte-conseiller, est à votre disposition pour tout conseil aux particuliers désirant construire.
Permanence à la Subdivision de l'Équipement de Lannion. 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9h-12h et 14h-16h.
Prendre RDV au 02 96 46 69 80.

ERDF-ENEDIS-GDF :

Ouverture de compteur : 09 77 42 34 26
Dépannage : 09 72 67 50 22
EDF (ouverture contrat d'électricité) : 09 69 32 15 15

POINT INFORMATION HABITAT - LTC

21 rue Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 05 93 50

TRANSPORT

Mobili Tilt : n°azur 0 810 22 22 22

SNCF : 36 35

Aéroport de Lannion :

Rte de Trégastel - Lannion
Tél. : 02 96 05 82 22

EMPLOI

Pôle Emploi :

Boulevard Armor - Lannion
Tél. : 39 49

Mission Locale pour l'Emploi : Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, inscrits à Pôle Emploi peuvent également s'inscrire à la Mission Locale pour l'Emploi.

Tél. : 02 96 46 40 09

E-mail : m-l-lannion@wanadoo.fr

INFO - DROIT

Maison de la Justice et du Droit
5 boulevard Louis Guilloux
22300 LANNION
Tél. : 02 96 37 90 60

INFOS ADMINISTRATIVES

Centre des Impôts

Kroas Hent Perros
22300 Lannion
Tél. : 02 96 48 95 94

Trésor Public

54 rue Kra Douar
22300 Lannion
Tél. : 02 96 48 95 94

SANTE

Centre Hospitalier

Tél. : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor :

Tél. : 02 96 46 65 65

SOCIAL

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

17 boulevard Louis Guilloux
Espace administratif et social de Kermaria
22300 LANNION
Tél. : 0 820 904 179

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

- Centre administratif et social de Kermaria à Lannion
Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h30.
- Centre social de Ker-Huel
29, bd d'Armor Lannion
2^e et 4^e lundi ; tous les mercredis et vendredis,
9h-12h et 14h-17h30.

Trégor Alcool Assistance

La Croix d'Or
22300 LANNION
Tél. : 02 96 91 44 56

Association Beauvallon : PAEJ Lannion (ex FILEA)

15 rue des Fontaines - 22300 LANNION
Tél. : 02 96 46 34 43

ALMA 22 (Allo Maltraitance Personnes Agées)

ALMA 22
BP 4618
22 046 SAINT-BRIEUC Cedex 22
Tél. : 02 96 33 11 11 Répondeur 24 h sur 24.

MDD (Maison du Département)

13 boulevard Louis Guillou - Lannion
Tél. : 02 96 04 01 04

LTC (Lannion Trégor Communauté)

1 rue Monge - CS 10701
22300 LANNION
Tél. : 02 96 05 09 00

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

(112 à partir d'un portable)

Pompiers	18	Sophrologie	Corinne GIUDUCELLI	06 47 97 00 07
Gendarmerie	02 96 23 20 17		5, route de Perros	02 96 23 13 11
Médecin		La Poste		
Sylvie LE BERRE	02 96 23 20 51	Les Ecoles	Ecole Élémentaire	02 96 91 13 65
20, Avenue des Feux du Large			Ecole Maternelle	02 96 91 25 47
Cabinet soins infirmiers	02 96 23 26 54	Relais Assistantes Maternelles	CIAS/LTC (Mme le Breton)	06 77 13 55 05
2, rue St Yves		Soins à domicile	25 avenue de la Mairie	02 96 91 23 21
Cabinet infirmier			22700 Saint Quay-Perros	
Ronan PAUGAM et Delphine LE CALVEZ	06 20 77 24 08	Centre de Loisirs	Rue des Ecoles	02 96 91 22 25
38 route de Tréguier		Camping municipal	Ernest Renan	02 96 23 11 78
Chirurgien-dentiste		E.D.F. - G.D.F. Dépannage urgence	Electricité - Gaz	09 72 67 50 22
Gilles LE PAGE	02 96 49 06 20	Préfecture St-Brieuc		02 96 62 44 22
5, route de Perros		S/Préfecture Lannion		02 96 46 74 46
Pharmacie		Correspondants de Presse	Ouest-France	06 61 80 81 75
Anne GUEZIEC	02 96 23 19 71		Mme DURIEU Caroline	of.cdurieu@orange.fr
Rue des Feux du Large			Le Télégramme	06 10 69 61 34
Psychologue Clinicienne D.E			Mme PASQUIERS Valérie	valerie.pasquiers@wanadoo.fr
Florence SAILLANT	02 96 49 01 24		Le Trégor	06 87 29 50 11
5, route de Perros			Mme BRUANT Clémentine	clementine.bruant@hotmail.fr
Masseurs Kinésithérapeutes		EHPAD	Maison Accueil personnes âgées	02 96 91 25 55
Emmanuelle JEZEQUEL,	02 96 23 07 98	SYNDICAT D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS-GUIREC	25 avenue de la Mairie	02 96 91 00 09
Izeline FERRÉ et Elsa DANIELE	02 96 49 01 21		Saint Quay perros	
38 route de Tréguier		CCAS	Mairie Louannec	02 96 23 20 63
Manuel DORÉ et Antoine BIARNES	02 96 35 06 03			
5, route de Perros	06 71 76 27 88			
Pédicure - Podologue				
Anne-Lise FAIJAN	02 96 35 06 03			
38, route de Tréguier	06 82 69 88 17			
Orthophoniste				
Stéphanie JOUANNO	07 87 75 14 62			
38, route de Tréguier				
Orthoptiste				
Bénédicte LE TACON-SEVENOU	02 96 49 01 20			
5, route de Perros-Guirec				
Ostéopathe DO				
Pierre MAUGUIÈRE				
5, route de Perros				

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Ordures ménagères :

Mercredi (semaines impaires) (bac gris ou marron)

Collecte sélective :

Mercredi (semaines paires)(bac jaune ou bleu)

<http://www.lannion-tregor.com/fr/dechets/les-jours-de-collecte-des-dechets.html>

Le Bulletin Municipal

Responsable de la publication : Gervais Egault
Ville de Louannec 22700

Tél. : 02 96 23 20 63

Site Internet : www.louannec.com

Membres de la Commission :

G. Egault, G.Parzy, E. Renaud,
M.P. Richard, D. Gannat, M. Pennec, D.
Colas, R. Esnault

Rédaction : Mairie de Louannec

Dépôt légal : Décembre 2020

Impression : Publi Trégor - Lannion

Distribution : Daniel Coïc

Mairie : 02 96 23 20 63

Fax : 02 96 23 35 42

Heures d'ouverture :

Lundi au Jeudi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 30

Vendredi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30

Samedi 9 h 00 - 12 h 00

E-mail : mairie-louannec@orange.fr

Internet : www.louannec.com

E-mail : bulletin-louannec@orange.fr

Permanences du Maire et des Adjointes

Gervais EGAULT - Maire Tous les jours de 8 h 30 à 9 h 30
et le samedi de 9 h à 12 h

Marc BACUS - 1^{er} adjoint Mardi et jeudi 10 h - 12 h

Guy PARZY - 3^{ème} adjoint Vendredi 9 h - 12 h

Le Maire et les adjoints reçoivent aussi sur rendez-vous.



CIDS - Déco Halloween



Supports Vélo



Les jeunes du club prêts à faire feu



Pots des arrivants au camping



Forum des Associations



5.9.2020 - Forum des associations